



**RAPPORT SUR LA SOLVABILITE
ET LA SITUATION FINANCIERE 2019**

2019

SMA SA

SOMMAIRE

SYNTHÈSE	3
I. ACTIVITÉS ET PERFORMANCE	6
I.1 ACTIVITÉS	6
I.2 RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION.....	11
I.3 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS.....	12
I.4 ÉVÉNEMENTS MAJEURS INTERVENUS APRÈS LE 31 DECEMBRE 2019	13
II. SYSTÈME DE GOUVERNANCE.....	14
II.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE	14
II.2 EXIGENCES DE COMPÉTENCES ET HONORABILITÉ.....	18
II.3 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES	19
II.4 PROCESSUS ORSA	20
II.5 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE	20
II.6 FONCTION AUDIT INTERNE.....	22
II.7 FONCTION ACTUARIELLE	23
II.8 SOUS-TRAITANCE	24
II.9 ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION DU SYSTÈME DE GOUVERNANCE	25
III. PROFIL DE RISQUE	26
III.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION	26
III.2 RISQUE DE MARCHÉ	27
III.3 RISQUE DE CONTREPARTIE	30
III.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ	31
III.5 RISQUE OPÉRATIONNEL	31
III.6 CONCENTRATIONS DE RISQUES IMPORTANTES	32
III.7 TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DES RISQUES ET PROCÉDURES DE SUIVI.....	32
III.8 MÉTHODES, HYPOTHÈSES, ET RÉSULTATS DES TESTS DE RÉSISTANCE ET ANALYSES DE SENSIBILITÉ POUR LES RISQUES MAJEURS	32
IV. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ	34
IV.1 ACTIFS	34
IV.2 PROVISIONS TECHNIQUES	35
IV.3 AUTRES ACTIFS ET PASSIFS	37
V. GESTION DU CAPITAL	38
V.1 FONDS PROPRES.....	38
V.2 CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS	39
VI. ANNEXES	41

SYNTHÈSE

ACTIVITÉS

SMA SA est une société anonyme régie par le code de commerce et le code des assurances. SMA SA a été créée en 1985. Elle est détenue à hauteur de 96% par SMABTP (Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics) et son activité se compose selon deux axes principaux :

- l'assurance des artisans du BTP pour leurs risques professionnels (construction et prévoyance) et les dommages aux biens, essentiellement assurance des locaux et des pertes d'exploitation des artisans du bâtiment ;
- l'assurance des risques professionnels apportés par l'activité du courtage, composée principalement des risques construction, dommages aux biens (contrats d'abonnement et contrats par chantier), flottes automobiles et locatifs (branche pertes pécuniaires).

Le chiffre d'affaires « affaires directes » 2019 de SMA SA se répartit à 84% sur des contrats vendus par des courtiers et à 16% sur les contrats des artisans. Les acceptations sont marginales et représentent moins de 1% des cotisations.

L'assurance construction représente de l'ordre de 45% du chiffre d'affaires 2018, l'assurance en responsabilité civile en représente 21%, l'assurance des dommages aux biens 14%, l'assurance automobile 8%, l'assurance des dommages corporels 7% et l'assurance des pertes pécuniaires 4%.

Le montant des cotisations de SMA SA en 2019 est de 510 M€, en augmentation de 13% par rapport à l'exercice 2018.

Au global, le résultat de souscription (résultat technique hors produits financiers) ressort à +7,6 M€ en 2019 contre -0,9 M€ en 2018.

Après prise en compte de l'ensemble des produits et charges des placements, le résultat financier ressort à 0,8 M€ en 2019, contre 2,1 M€ en 2018.

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

SMA SA est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Les membres du directoire ont été qualifiés de dirigeants effectifs en application de la directive Solvabilité 2.

Chaque responsable de fonction clé (gestion des risques, vérification de la conformité, audit interne et fonction actuarielle) opère sous la responsabilité du directoire et peut communiquer avec tout membre du personnel et accéder sans restriction à toutes les informations pertinentes dont il a besoin pour exercer ses responsabilités. Le conseil de surveillance est informé, au moins annuellement, par les responsables des fonctions clés de leurs travaux.

En matière de politique de rémunération, SMA SA applique des principes identiques de celle définie pour SMABTP, société mère, permettant d'offrir une rémunération globale équitable et compétitive afin de pouvoir attirer et motiver, d'encourager l'implication et la performance de tous en valorisant la contribution, tant individuelle que collective, à la performance du groupe. La rémunération des salariés de SMA SA est donc composée d'un salaire de base, d'une rémunération variable individuelle et d'une rémunération variable collective.

Concernant le respect des exigences en matière de compétence et d'honorabilité, le secrétariat général organise la collecte des informations permettant de justifier le respect de la politique.

Le dispositif de gestion des risques est organisé autour de quatre processus :

- l'ORSA ;
- le suivi du profil de risque ;
- la mise à jour de la politique des risques ;
- la coordination du contrôle interne permanent.

En complément, à travers ses missions, la direction de l'audit interne aide l'organisation à atteindre ses objectifs en apportant une approche systématique et rigoureuse pour évaluer et améliorer l'efficacité des processus de gestion des risques, contrôle et gouvernance.

Enfin, la fonction actuarielle, partie intégrante de la gouvernance de SMA SA, participe à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques. Elle émet un avis indépendant sur les travaux actuariels réalisés.

Toutes ces composantes de la gouvernance sont adaptées aux spécificités de SMA SA, notamment à la nature des risques qui peuvent l'impacter, à sa taille et au dispositif de réassurance auprès de SMABTP.

PROFIL DE RISQUE

Près des trois quarts des provisions techniques sont portées par les garanties dommages et responsabilité civile de la branche construction. Cette proportion monte à plus de 90% en incluant les garanties en responsabilité générale. L'exposition nette de SMA SA à ces risques reste très limitée du fait de la réassurance à 99% de ses engagements.

Les risques financiers de SMA SA sont identiques aux risques financiers appréhendés par les spécifications techniques de la formule standard relatives au calcul de besoin de capital selon Solvabilité 2. Toutefois, seule une évolution défavorable des marchés actions est identifiée comme risque majeur pour la société.

Le risque de contrepartie correspond essentiellement au risque lié à la réassurance auprès de SMABTP. Ce risque est très limité et du fait du nantissement des titres effectué par SMABTP et du fort niveau de solvabilité de cette dernière et à ce titre, n'est pas identifié comme majeur pour la société.

Le processus ORSA consiste donc à tester uniquement des scénarios adverses d'évolution des conditions des marchés financiers. Un premier jeu de scénarios a été élaboré à partir d'un état des lieux de la situation économique à fin juin 2019 :

- L'hypothèse sous-jacente d'un scénario dégradé dit « taux bas » était l'occurrence d'un choc économique ou financier qui reste maîtrisé par les autorités publiques par un maintien des taux de long terme à des niveaux bas et par des politiques quantitatives supplémentaires. L'hypothèse sur les taux se combinait avec une baisse de la performance sur les marchés actions et sur l'immobilier en 2020 suivi d'un rebond les années suivantes.
- Un scénario dégradé dit de « hausse des taux » combinait un environnement de remontée progressive des taux d'intérêt et – du fait du resserrement de la politique monétaire – une correction des indices actions en 2020 et en 2021. Ce choc sur les actions s'accompagnait également d'un choc sur la valeur de marché du portefeuille immobilier.

Compte tenu de l'amplification de la baisse des taux observée sur les deuxième et troisième trimestres 2019, SMA SA a également simulé l'impact d'un nouveau jeu d'hypothèses économiques définies en octobre 2019 :

- Un scénario dit « taux très bas », reflétant la dégradation observée sur les taux d'intérêts, le resserrement des spreads de crédit et la hausse des marchés actions.

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

À fin 2019, les actifs de SMA SA se composaient essentiellement des valeurs mobilières pour 110 M€ et des provisions techniques cédées pour 1 905 M€ et des créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance pour 168 M€.

À cette même date, les passifs se composaient pour l'essentiel des provisions techniques brutes pour 1 926 M€ et des dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance pour 155 M€.

Le passage à une vision nette de réassurance diminue de 98,5% le montant des provisions techniques pour atteindre 30 M€.

GESTION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2019 les fonds propres économiques de SMA SA avant versement de dividendes s'élevaient à 135,5 M€ contre 133,9 M€ à fin 2018.

Le capital de solvabilité requis (SCR) de SMA SA au 31 décembre 2019 s'élevait à 34,4 M€ contre 26,1 M€ au 31 décembre 2018 et le capital minimum requis (MCR) de SMA SA à cette même date était fixé par le plancher de 25% du SCR, soit à 8,6 M€ contre 6,5 M€ au 31 décembre 2018.

Les fonds propres éligibles à la couverture du capital de solvabilité requis (SCR) et du capital minimum requis (MCR) sont constitués des fonds propres de base, déduction faite du dividende qui sera versé au titre du résultat 2019.

Le ratio de couverture du capital de solvabilité requis (SCR) et le ratio de couverture du minimum de capital requis (MCR) s'élevaient donc respectivement à 3,91 et 15,66 au 31 décembre 2019 contre 5,09 et 20,35 au 31 décembre 2018.

FAIT MARQUANT DE L'EXERCICE

Afin d'accompagner le développement des activités en France et à l'étranger, une démarche de notation de SMA SA a été engagée en 2019. Elle a abouti fin février 2020 avec l'obtention de la note A + par l'agence de notation Fitch Ratings.

I. ACTIVITÉS ET PERFORMANCE

I.1 ACTIVITÉS

SMA SA est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance régie par le code de commerce et le code des assurances. SMA SA a été créée en 1985.

SMA SA est supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR, 4 Place de Budapest – 75009 Paris) et son commissaire aux comptes titulaire est Ernst & Young Audit (Tour First, 1 place des Saisons – 92400 Courbevoie) représenté par Olivier Drion.

SMA SA est détenue à hauteur de 96% par SMABTP (Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics).

SMABTP est par ailleurs une des cinq mutuelles affiliées à la SGAM btp avec SMAvie BTP, CAM btp, L'Auxiliaire et L'Auxiliaire Vie. La SGAM btp a été constituée par les mutuelles affiliées afin de constituer entre elles des liens de solidarité financière importants et durables, de mettre en commun leur savoir-faire et d'organiser des coopérations entre elles, tout en gardant leurs spécificités. La SGAM btp est devenu groupe prudentiel au sens de Solvabilité 2 le 30 décembre 2017.

PRINCIPALES ACTIVITÉS

L'activité de SMA SA se compose selon deux axes principaux :

- l'assurance des artisans du BTP pour leurs risques professionnels (construction et prévoyance) et les dommages aux biens, essentiellement assurance des locaux et des pertes d'exploitation des artisans du bâtiment ;
- l'assurance des risques professionnels apportés par l'activité du courtage, composée principalement des risques construction, dommages aux biens (contrats d'abonnement et contrats par chantier), flottes automobiles et locatifs (branche pertes pécuniaires).

Depuis 2018, SMA SA couvre les risques souscrits par sa filiale SMA Belgium en Belgique.

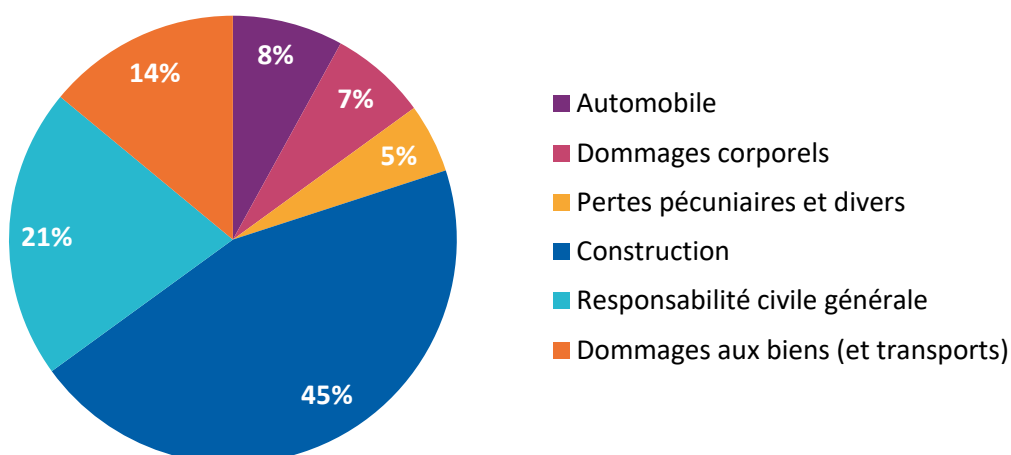
SMA SA est donc amenée – à l'image de SMABTP – à couvrir la plupart des risques d'assurance non Vie « entreprises » : l'assurance construction (garanties responsabilité civile décennale et dommages ouvrage), les garanties responsabilité civile générale, dommages aux biens, automobile et risques sociaux.

Depuis 2005, les principaux risques de SMA SA sont réassurés à 99 % par SMABTP à l'exception des garanties catastrophes naturelles (CATNAT), du terrorisme (GAREAT) et de la navigation de plaisance qui ont leur propre schéma de réassurance.

Le chiffre d'affaires « affaires directes » 2019 de SMA SA se répartit entre 84% sur les contrats de SMA courtage, 16% sur les contrats des artisans. Pour accompagner son développement, SMA SA a développé des partenariats de distribution de ses produits notamment en Belgique.

L'assurance construction représente 45% du chiffre d'affaires 2019 (contre 46% en 2018). Suivent ensuite la responsabilité civile générale avec 21%, les dommages aux biens avec 14%, l'automobile avec 8%, les dommages corporels – exclusivement vendus aux artisans et principalement portés par des contrats collectifs – avec 7% et les pertes pécuniaires avec 5%.

Répartition du chiffre d'affaires « affaires directes » 2019 de SMA SA



Les acceptations représentent moins de 1% des cotisations. Elles sont exclusivement composées des cessions du pool de réassurance GAREAT (Gestion de l'assurance et de la réassurance des risques attentats et actes de terrorisme).

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS D'ASSURANCE DÉTENUES AU 31 DECEMBRE 2019

Société	Pays	Quote-Part de participation détenue en % au 31 décembre 2019
SMA BELGIUM	Belgique	99,0%
PROTEC BTP	France	40,7%
SMABTP CÔTE D'IVOIRE SA	Côte d'Ivoire	1,0%
IMPERIO	France	NS

Aucun mouvement n'est intervenu en 2019 sur les participations détenues.

ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SUR L'EXERCICE

En 2019, à l'image de SMABTP, SMA SA a poursuivi sa stratégie de renouvellement, d'adaptation ou d'élargissement de son offre pour répondre aux besoins nouveaux des assurés. Les objectifs qui ont prévalu à cette démarche s'inscrivent dans le plan stratégique du groupe SMA, à savoir :

- adapter les garanties des contrats aux besoins des professionnels assurés et à l'évolution des réglementations ;
- innover en proposant aux assurés des solutions pour faire face aux nouveaux risques auxquels ils sont confrontés ;
- élargir l'offre, si besoin, pour répondre à des attentes nouvelles des professionnels que cible SMA SA.

L'année 2019 a été consacrée à la poursuite du développement commercial de nouvelles offres permettant aux assurés de faire face à des risques nouveaux auxquels ils sont de plus en plus confrontés. Cette approche a concerné en particulier :

- l'offre VIGIPRO destinée à protéger les entreprises, quelle que soit leur activité, contre les conséquences pécuniaires des fraudes dont elles pourraient être victimes, qu'il s'agisse de fraudes internes ou externes ;

- le contrat CYBER RISQUES, qui apporte une réponse aux besoins des entreprises pour couvrir les conséquences d'une cyber attaque. Le contrat comprend à la fois une offre de services et d'assistance 24/24 et des garanties pour indemniser les conséquences financières d'une attaque pouvant déstabiliser, voire paralyser, le fonctionnement d'une entreprise, ou encore engager sa responsabilité vis-à-vis de tiers ;
- la garantie TRC Cyber, unique sur le marché, proposée en complément d'une garantie Tous Risques Chantier (TRC), et qui permet de couvrir toutes les données numériques du chantier (maquette numérique, informations techniques du bâtiment, estimatifs, métrés, ...).

L'année 2019 a été également marquée par la poursuite du déploiement de la nouvelle offre MonassuranceBTP.com, destinée aux artisans du BTP et conçue en partenariat avec PRO BTP. Les deux partenaires proposent en commun une gamme complète de contrats permettant de couvrir l'ensemble des besoins des artisans : responsabilité civile et décennale, assurance auto, assurance des locaux professionnels, garantie arrêts de travail, indemnités de licenciement, assurance santé individuelle et collective, prévoyance.

Enfin, l'année 2019 a vu la pérennisation de l'implantation de SMA SA en Belgique. Créée courant 2017, SMA Belgium est un intermédiaire d'assurance avec le statut d'agent lié, qui offre au secteur de la construction belge et luxembourgeoise une gamme d'assurances professionnelles adaptées, en capitalisant sur sa connaissance du secteur d'activité et sa maîtrise des enjeux techniques et économiques propres à la garantie décennale notamment. La commercialisation des contrats s'effectue via le courtage, principal canal de distribution de l'assurance en Belgique. Les affaires sont souscrites par SMA Belgium en Libre Prestation de Service (LPS) auprès de SMA SA qui est le porteur de risques.

L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER EN 2019 ET PERSPECTIVES EN 2020

Trois évolutions importantes et liées entre elles ont marqué l'année 2019 : l'accentuation des tensions géopolitiques et commerciales, l'émergence de foyers de contestation dans de nombreux pays et un ralentissement économique généralisé. À l'instar des années précédentes, ces différentes évolutions sont les reflets du délitement du multilatéralisme accompagné d'une réduction de l'adhésion des populations aux systèmes politiques et économiques en place. L'accentuation des tensions commerciales et géopolitiques mondiales a pris différentes formes : dégradation des relations entre les Etats-Unis et la Chine, reflet du « découplage » entre les deux plus grandes économies mondiales ; paralysie de l'organe de règlement des différends de l'OMC ; dégradation des relations au sein de l'OTAN ; difficultés du Royaume-Uni à sortir de l'Union Européenne ; manifestations à Hong Kong contre le régime chinois ou encore intensification des conflits au Moyen-Orient.

Sur le plan économique et financier, les principaux événements ont été l'affaiblissement de la croissance mondiale (2,9%), sous l'effet du tassement du commerce international affectant principalement le secteur manufacturier ; une resynchronisation des cycles, toutes les grandes zones enregistrant une décélération de leur croissance en 2019 ; une hausse des droits de douane ; une faible fluctuation du prix du pétrole (autour de 64\$ le baril pour le Brent) ainsi que du taux de change eurodollar et en corollaire une progression limitée des prix ; un virage à 180 degrés des banques centrales qui, après avoir resserré leur politiques monétaires, les ont fortement assouplies en 2019 avec pour conséquence une chute des taux d'intérêt à long terme ; une remise en cause de l'efficacité des politiques monétaires en raison de leurs effets collatéraux (endettement, bulles, effets de la trappe à liquidité, inégalités) et un appel à conduire des politiques budgétaires plus expansionnistes.

Zone euro : la fragilisation du modèle allemand

En Europe, la fragmentation politique s'est renforcée en 2019 avec une fragilisation des coalitions au pouvoir dans plusieurs pays (Allemagne, Italie), la difficulté à trouver une majorité en Espagne (avec deux élections anticipées en 2019) ou encore une augmentation des tensions sociales dans différents pays, en particulier en France. Les élections européennes ont conduit au maintien de la majorité pour les partis pro-européens mais beaucoup plus fragmentée. Ursula Von der Leyen a été nommée à la Présidence de la nouvelle Commission. Son agenda est ambitieux avec le lancement d'un Green deal mais aussi sur les questions technologiques. Enfin, Christine Lagarde a remplacé Mario Draghi à la tête de la BCE.

La situation économique de la zone euro s'est dégradée en 2019, avec la poursuite du ralentissement amorcé en 2018. La croissance de la zone euro a atteint 1,2% en moyenne annuelle après 1,9% en 2018 et 2,7% en 2017. Elle a été principalement soutenue par la demande domestique. La faiblesse du commerce mondial a pesé sur les pays les plus exportateurs, en particulier l'Allemagne dont l'activité manufacturière a fortement reculé. Le PIB allemand n'a progressé que de 0,6% en moyenne en 2019 (vs 1,5% en 2018) et le PIB italien de seulement 0,2% sur l'année (vs 0,9% en 2018). Moins sensibles au cycle industriel, le PIB espagnol a encore augmenté de 2,0% en 2019 vs 2,6% l'année précédente et la croissance française a atteint 1,2% en moyenne annuelle après 1,7% en 2018, cette dernière profitant d'un certain relâchement de la politique budgétaire.

Etats-Unis : hausse des droits de douane

Sur le plan politique, les démocrates ont ouvert une procédure de destitution à l'égard du Président Trump pour « abus de pouvoir » et « entrave à la bonne marche du Congrès » à l'automne 2019. Par ailleurs, les relations commerciales avec la Chine se sont nettement détériorées, les Etats-Unis décidant d'augmenter leurs droits de douane sur les produits chinois. Dans un contexte de ralentissement des deux économies, les Etats-Unis et la Chine ont toutefois conclu une trêve en fin d'année avec l'annonce d'un accord commercial préliminaire. Après une année 2018 où l'économie américaine avait bénéficié de la réforme fiscale, la croissance a décéléré en 2019 n'étant finalement pas épargnée par le ralentissement mondial. Le PIB américain a progressé de 2,3% en moyenne annuelle en 2019 après 2,9% en 2018, soutenu par la consommation des ménages alors que l'investissement productif et les exportations ont nettement ralenti. Les Etats-Unis sont devenus exportateurs nets de pétrole à l'automne 2019, après avoir atteint la première place mondiale en tant que producteur en 2018.

Chine : difficultés intérieures et extérieures

Le régime chinois a continué de se durcir en 2019, avec en particulier la répression des ouïghours. Les autorités chinoises ont dû faire face à d'importantes manifestations à Hong Kong en faveur de la démocratie. La Chine a également subi les hausses des droits de douanes américains et les sanctions américaines contre ses sociétés (Huawei). La croissance chinoise a continué de ralentir en 2019 pour atteindre 6,1% en moyenne annuelle. Si les autorités ont pris des mesures budgétaires et monétaires pour limiter le ralentissement, celles-ci sont restées modestes suggérant leur volonté de ne pas remettre en cause l'objectif de maîtrise de l'endettement. Les ménages ont subi une forte hausse des prix en 2019, en raison de la grippe porcine qui a tiré à la hausse les prix du porc.

Marchés financiers : taux négatifs et forte hausse des indices action

Après le resserrement monétaire de 2017 et 2018, les politiques monétaires se sont significativement assouplies en 2019 soutenant les performances de toutes les classes d'actif. La Réserve Fédérale américaine a procédé à trois baisses de l'objectif des fed funds de 0,25% le portant à 1,50%-1,75%. Pour faire face aux tensions sur les marchés monétaires en septembre, elle a mis en place des injections de liquidité (repo) et a recommencé à acheter des titres du Trésor (T-bills) à hauteur de 60 Md\$ par mois. Ainsi, après une phase de réduction, la liquidité en dollar a recommencé à progresser atténuant les tensions financières dans les pays émergents. Dans la zone euro, la BCE a annoncé en septembre la réouverture de son programme d'achats de titres à hauteur de 20 Md€ par mois à partir de novembre et pour une période illimitée. Elle a également réduit de 10pb son taux de dépôt à -0,50% mais en atténuant le coût pour les banques en mettant en place un système à paliers où une partie des réserves excédentaires sont exemptées de taxation.

En conséquence, les taux d'intérêt ont fortement baissé. Les taux 10 ans américains ont touché un point bas le 4 septembre à 1,46% avant de finir l'année à 1,91% (-0,78 points par rapport à fin 2018). Les taux 10 ans européens se sont enfoncés en territoire négatif au cours de l'été avec de nouveaux points bas historiques à -0,71% pour le taux allemand et -0,44% pour le taux français enregistrés le 15 août. La trêve commerciale de décembre 2019 et les signes de stabilisation de la croissance ont conduit à une remontée des taux d'intérêt en fin d'année. Le taux 10 ans allemand finit l'année à -0,19% (en baisse de 43 points depuis fin 2018) et le taux français à 0,12% (en baisse de 59 points). Le marché du crédit s'est bien comporté en 2019 avec un resserrement des spreads sur tous les segments du marché.

Après leur chute en fin d'année 2018, les indices actions ont connu quelques soubresauts au gré des annonces commerciales puis ont nettement progressé en fin d'année. Le S&P 500 gagne 28,9% en 2019 alors que

l'Eurostoxx 50 et le CAC 40 ont progressé de respectivement 24,8% et 26,4%. Le cours de l'or a également fortement progressé en 2019 (18,9%).

Les fluctuations des taux de change ont été globalement limitées en 2019 (avec l'exception du peso argentin qui a perdu 37% sur l'année). Le dollar s'est apprécié contre l'euro (1,9%) et contre le yuan (1,2%).

Si une récession mondiale semble peu probable en période électorale américaine et dans un contexte où les politiques budgétaires et monétaires restent accommodantes, les perspectives pour 2020 sont toutefois mitigées par les potentiels effets négatifs du coronavirus chinois, l'importance des risques politiques et géopolitiques, l'affaiblissement généralisé de la croissance et le niveau élevé des dettes mondiales.

La conjoncture dans le BTP

Le BTP, pris dans son ensemble, a connu en 2019 une nouvelle année bien orientée.

Le bâtiment (qui pèse chaque année plus des trois quarts du chiffre d'affaires du secteur) s'est avéré moins dynamique qu'en 2018 mais a beaucoup mieux résisté que prévu. Le chiffre d'affaires du secteur a ainsi progressé en volume, hors inflation, de + 1,2 % (après + 1,3 % en 2018).

Les tendances amorcées en 2018 se sont confirmées, avec une croissance bien moindre de l'activité du bâtiment liée à la construction neuve de logements (seulement + 0,8 % en 2019 hors inflation, après + 2,8 % en 2018, et + 13 % en 2017), compensée, dans le même temps, par une nouvelle année très positive pour l'activité liée au non résidentiel neuf (+ 5,1 % en 2019, après + 7,4 % en 2018 et + 3,7 % en 2017). Le secteur de l'amélioration-entretien (qui pèse chaque année à peu près la moitié de l'activité du bâtiment) est resté quant à lui atone, avec une hausse de seulement + 0,2 %.

Pour 2020, selon les prévisions établies fin 2019 – et qui ne prennent pas en compte les événements survenus sur le premier trimestre 2020, la tendance devrait être assez similaire, avec une évolution toujours positive de l'activité du bâtiment, mais une croissance de moins en moins marquée et qui pourrait donc être limitée, hors inflation, à + 0,8 %.

Le secteur des travaux publics (TP), pour sa part, s'est montré à nouveau très bien orienté en 2019. Après un rebond de l'activité de + 7 % en 2018, hors hausse des prix, le marché a en effet progressé de l'ordre de + 12 % en 2019. Comme en 2018, ce sont les grands projets et l'investissement des communes (à l'approche des élections municipales) qui ont contribué pour l'essentiel à cette dynamique très favorable.

Selon les prévisions établies fin 2019, la forte croissance des 2 dernières années, en partie consécutive à un phénomène de rattrapage, ne devrait pas se poursuivre. L'activité des TP devrait donc se stabiliser en 2020 à un niveau comparable à celui atteint en 2019.

LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE EN FRANCE EN 2019

Le contexte général du marché de l'assurance

Selon les estimations de la Fédération française de l'assurance (FFA), le marché de l'assurance a enregistré en 2019 une progression de + 3,6 %, grâce à une orientation favorable et similaire des marchés des assurances de biens et de responsabilité et des assurances de personnes.

Évolution des cotisations, en affaires directes

Type d'assurance	2018 en Md€	2019 en Md€	évolution
Assurances de biens et de responsabilité	56,1	58,0	+ 3,5 %
Assurances de personnes	163,4	169,4	+ 3,7 %
- dont vie et capitalisation	139,7	144,6	+ 3,5 %
- dont maladie et accidents corporels	23,7	24,8	+ 4,6 %
Total	219,4	227,7	+ 3,6 %

Source : FFA ; Tableau de bord de l'assurance ; janvier 2020 - Données en valeur et variations en % arrondies (estimations)

Les assurances de biens et de responsabilité

Le marché des assurances de biens et de responsabilité a enregistré en 2019 une hausse de l'ordre + 3,5 %. Les deux composantes majeures du marché (auto et habitation), qui représentent ensemble chaque année entre 55 % et 60 % des encaissements, ont contribué à cette orientation positive, en progressant chacune d'environ + 3,2 %.

Dans le domaine spécifique de l'assurance construction, après plusieurs années difficiles, la reprise du marché amorcée en 2018 s'est confirmée en 2019, grâce à la relance, depuis 2 ans, du marché du BTP qui s'est soldée par de bons résultats tant pour l'assurance dommages-ouvrage que pour la responsabilité civile décennale.

Les assurances de personnes

Le marché des assurances de personnes a enregistré en 2019 une hausse de l'ordre de + 3,7 %. Le segment de l'assurance vie et capitalisation (qui représente 85 % de l'activité du secteur) a confirmé son orientation positive en 2019, même s'il a connu une inflexion en fin d'année. Il a ainsi progressé sur un an de + 3,5 %.

Dans le même temps, les cotisations de l'assurance santé et prévoyance ont progressé de + 4,6 %, sous l'effet d'une hausse similaire pour les soins de santé et pour la prévoyance (respectivement + 4,5 % et + 4,7 %).

I.2 RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION**Cotisations**

Le montant des cotisations de SMA SA en 2019 est de 510 M€, en augmentation de 13% par rapport à l'exercice 2018.

Les cotisations des contrats automobiles qui proviennent en quasi-totalité du courtage suivent la même croissance qu'en 2018 : +26%.

Les cotisations des contrats dommages aux biens augmentent de près de 12% par rapport à 2018.

Les cotisations de la responsabilité civile générale sont en hausse de 9,7%.

En construction, les cotisations des contrats dommages ouvrage, diffusés exclusivement par les courtiers, enregistrent une forte hausse de près de 27%. Après 11,8% en 2018, les garanties de responsabilité décennale poursuivent une croissance plus modérée de 3,7%. Au global, la branche construction est en hausse de 11%.

Les autres garanties se répartissent entre les dommages corporels, exclusivement vendus aux artisans dont les cotisations sont en hausse de 5% et les pertes pécuniaires dont les cotisations sont en hausse significative de 48%, lié à de nouveaux partenariats.

Les acceptations, exclusivement composées des cessions du pool de réassurance GAREAT ne représentent que 0,3% du chiffre d'affaires. Elles sont en hausse de près de 0,6 M€ en 2019.

Charge de sinistres

La charge de sinistres hors frais de gestion de SMA SA est en 2019 de 441 M€, en hausse par rapport à celle enregistrée en 2018 qui était de 347 M€.

On observe une nette augmentation de la charge de sinistres des contrats automobiles de 76% qui s'explique en partie par l'évolution à la hausse du montant de sinistres graves survenus antérieurement à 2019.

La charge de sinistres dommages aux biens est en hausse en 2019 (+4%) du fait notamment de la sinistralité liée aux manifestations survenues fin 2018.

En responsabilité civile générale, la charge de sinistres est en hausse de 40% après avoir enregistré des baisses sur les trois dernières années.

La charge de sinistres de la branche construction est en augmentation de 12%. Cette hausse est en partie due à l'effet conjugué de la détérioration de la sinistralité de fréquence des contrats responsabilité civile décennale et de l'augmentation des provisions pour sinistres non encore manifestés en lien avec la progression de l'activité.

Pour les dommages corporels et pour les pertes pécuniaires la charge de sinistres est relativement stable avec une évolution de -1%.

Frais généraux

La gestion des contrats et la gestion des sinistres sont réalisées par SMABTP. Les frais généraux comprennent essentiellement les refacturations des groupements de moyens qui assurent les fonctions support et les commissions versées aux courtiers.

Les commissions versées aux courtiers qui représentent 73% des frais sont en augmentation de 18,5%. L'évolution des autres frais par rapport à 2018 n'est pas significative.

Ramené aux cotisations émises, le ratio des charges, incluant les frais non techniques dont les frais de gestion des placements, est de 12,8%. Il était de 12,7% en 2018.

Réassurance

Le résultat de la réassurance est de -5 M€ en 2019. SMA SA transfère en effet la quasi-totalité de ses risques au travers d'un traité quote-part à 99%.

En synthèse, le résultat de souscription (résultat technique hors produits financiers), ressort à +7,6 M€ en 2019 contre -0,9 M€ en 2018.

I.3 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Les produits financiers (après frais directs) s'élèvent à 1 104 K€ en 2019 contre 2 473 K€ en 2018 et se décomposent en :

- 1 621 K€ de revenus courants (intérêts, dividendes, loyers) contre 1 908 K€ en 2018 qui se répartissent à hauteur de 987 K€ (contre 1 239 K€ en 2018) sur des dividendes sur actions et participations, de 317 K€ sur des revenus sur produits de taux (contre 359 K€ en 2018) et de 375 K€ (contre 362 K€ en 2018) sur des revenus immobiliers. Le solde (-58 M€) correspond aux frais supportés directement au titre de la gestion financière ;
- 517 K€ de pertes nettes provenant de la réalisation de placements contre un produit de 565 K€ en 2018.

Les frais internes et externes liés à la gestion des placements (hors charges d'intérêt) ont totalisé 373 K€ en 2019 contre 354 K€ en 2018.

Après prise en compte de l'ensemble des produits et charges des placements, le résultat financier ressort à 0,8 M€ en 2019, contre 2,1 M€ en 2018.

I.4 ÉVÉNEMENTS MAJEURS INTERVENUS APRÈS LE 31 DECEMBRE 2019

Au cours du premier trimestre 2020, le covid-19 s'est propagé dans de nombreux pays à travers le monde, et en particulier en France.

Face à cette pandémie, les autorités françaises ont décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et les déplacements par le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19. Ce dispositif de confinement a été mis en place sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars, pour une durée minimale de 2 semaines.

Les restrictions de liberté de circulation des personnes, la fermeture au public de nombreux établissements commerciaux visent à réduire le risque de contagion et ont eu pour effet corolaire de fortement dégrader la situation économique française.

Le ralentissement de la croissance économique du pays et la réduction de l'activité commerciale auront des effets négatifs sur tous les secteurs d'activité, y compris le secteur de l'assurance et les secteurs liés à l'activité de la Société (Construction, Bâtiment, Travaux Publics, ...). Ces secteurs sont également confrontés aux arrêts de travail des salariés et à la pénurie de certains approvisionnements.

Les principaux risques associés à cet événement exceptionnel sont : le risque opérationnel lié au confinement des salariés, la diminution significative des primes, l'augmentation du niveau d'impayés et du niveau d'annulations des cotisations, l'augmentation de la sinistralité dans certaines branches pondérée par une réduction dans d'autres branches, l'augmentation des rachats en assurance Vie du fait, notamment, du besoin de trésorerie des sociétaires, la perte de valeurs des actifs détenus par la Société liée à la forte baisse des marchés financiers.

Face à ces risques, la Société a déployé un plan de continuité d'activité majeur portant sur l'essentiel de ses activités. Ce plan de continuité d'activité associé à la solidité financière de la Société et du groupe SGAM btp auquel elle appartient permettent de considérer que cet événement n'est pas de nature à remettre en cause la continuité d'activité de la Société.

II. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

II.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

SMA SA est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Les membres du directoire ont été qualifiés de dirigeants effectifs en application de la directive Solvabilité 2.

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Le directoire

Conformément à la réglementation en vigueur, le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi au conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Toutefois, les pouvoirs du directoire sont limités :

- à la représentation de la société vis-à-vis des tiers et des administrations publiques, pour l'accomplissement des actes de gestion courante ;
- à la gestion courante des fonds de la société, y compris ouverture et fermeture de comptes bancaires auprès des banques, établissements de crédit et chèques postaux, utilisation de carnets de chèque, dépôts de tous fonds, valeurs et titres, émission de mandats, perception de revenus, signatures de quittances et décharges, achat et vente de titres et valeurs cotés (ou assimilés) au comptant et à terme, etc. ;
- à l'engagement d'actions judiciaires tant en demande qu'en défense ; la prise d'inscriptions hypothécaires sur les biens de tiers, et toutes actions conservatoires en général ;
- à l'engagement et au règlement des dépenses nécessaires pour le bon fonctionnement de la société, à l'administration des biens meubles et immeubles de la société.

Le directoire convoque l'assemblée générale. Le conseil de surveillance peut aussi le faire dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

L'autorisation du conseil de surveillance sera requise pour :

- la prise de toute participation substantielle dans des sociétés civiles ou commerciales, et l'acceptation par la société de fonctions de dirigeant dans d'autres sociétés ;
- l'octroi d'aval, cautions et garanties ;
- l'acquisition et la vente de tous biens immeubles (y compris ceux admis en représentation des provisions techniques réglementaires) et de titres autres que les titres cotés (ou assimilés).

Le conseil de surveillance

Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société réalisée par le directoire :

- à cet effet, il opère, à toute époque de l'année, les vérifications et contrôles qu'il juge opportun et se fait communiquer les documents qu'il estime utiles pour l'accomplissement de sa mission ;
- le conseil de surveillance nomme les dirigeants effectifs ;
- il approuve les modalités de communication avec les responsables des fonctions clés et celles de leur audition ;
- il approuve les politiques écrites visées à l'article L.354-1 du code des assurances et les réexamine annuellement conformément à la réglementation en vigueur ;

- il approuve les rapports sur l'évaluation des risques et la solvabilité, ainsi que les rapports réguliers à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) avant leur transmission, conformément à la réglementation ;
- le conseil de surveillance, dans la limite d'un montant total qu'il fixe, peut autoriser le directoire à donner des cautions, avals ou garanties au nom de la société ;
- dans le fonctionnement interne, le conseil de surveillance autorise le directoire à effectuer toutes mesures sortant de la gestion courante ;
- il présente à l'assemblée générale ordinaire annuelle ses observations sur le rapport du directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice ;
- le conseil de surveillance peut convoquer l'assemblée générale ;
- il peut déplacer le siège social dans le même département ou dans un département limitrophe, à charge par lui de faire ratifier sa décision par la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

Outre l'adoption du rapport annuel et des comptes annuels, le conseil de surveillance approuve notamment la rémunération du président du conseil de surveillance sur proposition du comité des rémunérations commun avec SMABTP et SMAvie BTP et autorise la signature des conventions réglementées.

Le conseil est également tenu informé :

- du programme de réassurance ;
- de la politique financière ;
- des orientations tarifaires ;
- des nouvelles offres ;
- de l'évolution des opérations de croissance externe ;
- des résultats de l'activité du réseau commercial et de la gestion des sinistres.

Le conseil de surveillance est composé de 7 membres. Deux représentants du personnel participent également aux réunions du conseil de surveillance.

Le comité opérationnel des risques

Un comité opérationnel des risques commun avec SMABTP et SMAvie BTP, constitué depuis 2016, se réunit chaque trimestre. Il valide notamment la politique de gestion des risques et suit sa mise en œuvre.

Les fonctions clés

Les quatre responsables de fonctions clés de SMA SA ont été désignés et notifiés à l'ACPR.

Chaque responsable de fonction clé opère sous la responsabilité du directoire.

Les fonctions clés peuvent communiquer avec tout membre du personnel et peuvent accéder sans restriction à toutes les informations pertinentes dont elles ont besoin pour exercer leurs responsabilités.

Le conseil de surveillance est informé, au moins annuellement, par les responsables des fonctions clés de leurs travaux. Une procédure, définissant les conditions dans lesquelles les responsables des fonctions clés peuvent informer directement et de leur propre initiative le conseil de surveillance, a été approuvée par celui-ci.

La fonction gestion des risques

La fonction de gestion des risques s'acquitte de toutes les missions suivantes :

- aider le directoire et les autres fonctions à mettre efficacement en œuvre le système de gestion des risques ;
- assurer le suivi du système de gestion des risques ;

- assurer le suivi du profil de risque général de l'entreprise ;
- rendre compte des expositions au risque de manière détaillée et conseiller le directoire et le conseil de surveillance sur les questions de gestion des risques, y compris en relation avec les questions stratégiques ;
- identifier et évaluer les risques émergents.

La fonction de vérification de la conformité

Le dispositif de contrôle interne intègre notamment une fonction de vérification de la conformité qui doit conseiller le directoire et le conseil de surveillance sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives.

Pour ce faire, la fonction de vérification de la conformité met en place une politique de conformité et un plan de conformité. La politique de conformité définit les responsabilités, les compétences et les obligations de reporting de la fonction en matière de conformité. Le plan de conformité couvre tous les domaines d'activité pertinents de l'entreprise et leur exposition au risque de conformité. Il incombe notamment à la fonction de vérification de la conformité d'évaluer l'adéquation des mesures adoptées pour prévenir la non-conformité. La fonction de vérification de la conformité comprend également l'évaluation de l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise ainsi que l'identification et l'évaluation du risque de conformité.

La fonction audit interne

La fonction d'audit interne s'acquitte de toutes les missions suivantes :

- établir, mettre en œuvre et garder opérationnel un plan d'audit détaillant les travaux d'audit à conduire dans les années à venir, compte tenu de l'ensemble des activités et de tout le système de gouvernance de l'entreprise ;
- adopter une approche fondée sur le risque lorsqu'elle fixe ses priorités ;
- communiquer le plan d'audit au directoire puis au conseil de surveillance ;
- émettre des recommandations fondées sur le résultat des travaux conduits et soumettre au moins une fois par an au conseil de surveillance un rapport écrit contenant ses constatations et recommandations ;
- s'assurer du respect des décisions prises par le directoire et communiquées au conseil de surveillance sur les bases des recommandations.

La fonction d'audit interne évalue notamment l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les autres éléments du système de gouvernance.

La fonction d'audit interne est exercée d'une manière objective et indépendante des fonctions opérationnelles.

La fonction actuarielle

La fonction actuarielle a pour objet de :

- coordonner le calcul des provisions techniques ;
- revoir les méthodologies et les modèles de calcul ;
- analyser la suffisance et la qualité des données ;
- comparer les modèles et les données empiriques ;
- analyser la politique de souscription et la rentabilité ;
- donner un avis sur l'adéquation des accords de réassurance.

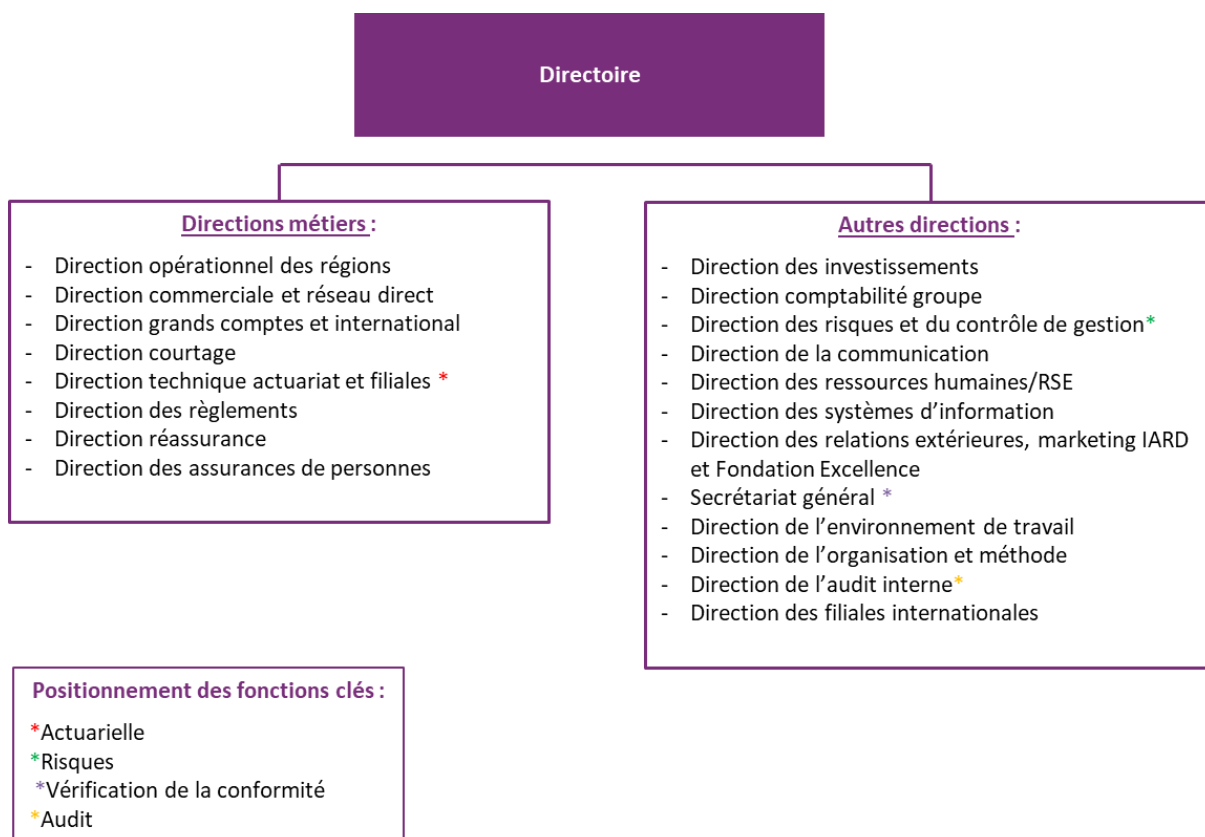
La fonction actuarielle contribue à la gestion des risques de l'entreprise, au travers de la modélisation du risque de souscription et du calcul du SCR. Elle émet également un avis sur le niveau tarifaire des nouveaux

produits.

La fonction actuarielle reçoit tous les documents du directoire et du conseil de surveillance en rapport avec ses missions. Elle peut également assister aux débats sur les points en question. Pour conduire ses travaux, la fonction actuarielle peut s'appuyer sur les travaux effectués au sein du département actuariat ou des autres services de SMA (département technique produits de la direction des assurances de personnes, direction des investissements, ...) ou bien utiliser des ressources externes selon les cas et si besoin.

La fonction actuarielle établit au moins une fois par an un rapport écrit qu'elle soumet au conseil de surveillance. Ce rapport rend compte de tous les travaux conduits et de leur résultat ; il indique clairement toute défaillance et émet des recommandations sur la manière d'y remédier.

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL SMA SA



CHANGEMENT IMPORTANT DANS LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Aucun changement n'est intervenu dans le système de gouvernance durant l'exercice 2019.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération globale de SMA SA, à l'identique de celle définie pour SMABTP, société mère, repose sur les principes suivants :

- offrir une rémunération globale équitable et compétitive afin de pouvoir attirer et motiver ;
- encourager l'implication et la performance de tous en valorisant la contribution, tant individuelle que collective, à la performance du Groupe.

La rémunération des salariés de SMA SA est donc composée d'un salaire de base, d'une rémunération variable individuelle et d'une rémunération variable collective. Ils bénéficient d'un système de redistribution

collective dans le cadre du dispositif légal pour la participation et d'un accord d'entreprise pour l'intéressement.

Les membres du directoire de SMA SA ne perçoivent pas de rémunération à ce titre. Si un membre du directoire est par ailleurs mandataire social de SMABTP, alors sa rémunération est déterminée par les instances de SMABTP. Si un membre du directoire est par ailleurs membre du comité de direction SMA, alors sa rémunération est déterminée par le directeur général de SMABTP. Les dirigeants ne bénéficient d'aucune attribution d'actions ou d'options sur actions en rémunération de leurs fonctions.

La direction des ressources humaines (DRH) est en charge de la détermination de la politique de rémunération des salariés de SMABTP et de sa filiale SMA SA. Ainsi, pour SMA SA, le dispositif de rémunération des commerciaux est identique à celui des collaborateurs sédentaires, à l'exception de la rémunération variable individuelle exprimée sous la forme d'une prime de productivité dont les modalités sont déterminées avec la direction des ressources humaines et la direction commerciale, et dont le montant est plafonné. La rémunération variable est fixée, d'une part, en fonction de la souscription d'un volume global de contrats et, d'autre part, en fonction de critères qualitatifs portant notamment sur le respect des règles de procédure.

Les principes édictés en matière de rémunération par la Directive Distribution Assurance du 23 février 2016 sont intégrés dans le dispositif de rémunération des commerciaux. Il s'agit notamment des deux principes suivants :

- veiller à ce que les distributeurs de produits d'assurance ne soient pas rémunérés d'une façon qui aille à l'encontre de leur obligation d'agir au mieux des intérêts de leurs clients ;
- veiller à ce que les rémunérations versées n'aient pas d'effet négatif sur la qualité du service fourni aux clients, ni ne nuisent au respect de l'obligation d'agir d'une manière honnête, impartiale et professionnelle au mieux des intérêts des clients.

S'agissant des autres composantes variables de la rémunération, l'évaluation de la performance est réalisée chaque année lors de l'entretien annuel professionnel par le responsable hiérarchique.

La retraite est composée du régime général de la sécurité sociale et du régime complémentaire obligatoire fusionnés depuis le 1er janvier 2019 (AGIRC-ARRCO pour les cadres).

II.2 EXIGENCES DE COMPÉTENCES ET HONORABILITÉ

À tout moment, chaque dirigeant effectif et responsable de fonctions clés doit répondre aux exigences d'honorabilité nécessaires à l'exercice de sa fonction. Par honorabilité, on entend être digne de considération, d'estime et d'honnêteté. Les condamnations définitives criminelles, délictuelles, disciplinaires ou administratives sont donc prises en compte dans l'appréciation de l'exigence d'honorabilité.

En outre, les dirigeants effectifs doivent avoir une expérience ou une formation au moins dans les domaines suivants : l'assurance et les marchés financiers, les aspects stratégiques et le modèle économique relatifs à l'activité de l'organisme, le système de gouvernance, la compréhension et les modalités de gestion des risques auxquels l'organisme est confronté, l'analyse actuarielle et financière, et la réglementation applicable à l'organisme.

Chaque responsable de fonction clé doit avoir les compétences communes d'autorité, de capacité d'organisation, de communication écrite et orale, et de management, et des compétences spécifiques à son domaine d'intervention.

Le secrétariat général organise la collecte des informations permettant de justifier du niveau de compétence et d'honorabilité.

II.3 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

Le dispositif de gestion des risques est organisé autour de quatre processus faisant l'objet d'une description précise dans des politiques dédiées, validées par les instances de gouvernance :

- l'ORSA ;
- le suivi du profil de risque ;
- la mise à jour de la politique des risques ;
- la coordination du contrôle interne permanent.

Le processus ORSA, décrit plus précisément ci-dessous, est mis en œuvre chaque année et fait l'objet d'un rapport détaillé validé par le comité opérationnel des risques puis présenté au directoire et au conseil de surveillance avant d'être envoyé au superviseur dans les deux semaines qui suivent sa validation par le conseil de surveillance, conformément à la réglementation.

Le processus de suivi du profil de risque de la société se concrétise par la production d'informations chiffrées envoyées à l'autorité de contrôle (QRT). Un calcul de SCR et des éléments éligibles à la couverture du SCR est réalisé sur les données arrêtées au 31 décembre de chaque année. Ce calcul respecte les exigences quantitatives de la réglementation Solvabilité 2, tant pour le SCR que pour les éléments éligibles.

Dans le cadre du processus de mise à jour de la politique générale des risques, le comité opérationnel des risques valide pour proposition au directoire et au conseil de surveillance un niveau minimum à respecter de couverture du SCR par les fonds propres éligibles, calculés en conformité avec les exigences quantitatives de la réglementation Solvabilité 2. À partir du montant des fonds propres éligibles au 31 décembre, un niveau maximal de SCR à ne pas dépasser est ensuite défini : il correspond à la tolérance aux risques pour l'année. Cette tolérance est ensuite déclinée en budgets de risques correspondant aux SCR par module de risques. Chaque politique détaillée traitant de la gestion des risques précise les limites encadrant opérationnellement les activités.

Le processus de coordination du contrôle interne, décrit également plus précisément ci-dessous, permet de rendre compte régulièrement du niveau de maîtrise de nos risques opérationnels, à savoir la défaillance des hommes, des processus ou des systèmes. Il fait l'objet d'un suivi régulier et d'une synthèse annuelle partagée avec les différentes instances de gouvernance.

La responsabilité de l'ensemble de ce dispositif est confiée à la direction des risques, dont le directeur porte la responsabilité de la fonction clé gestion des risques et est directement rattaché au directeur général du groupe SMA. La direction des risques est quant à elle organisée par « pôle » de risques (risques IARD, risques d'investissements et Vie, risques opérationnels) de manière à couvrir l'intégralité de l'univers des risques susceptibles d'impacter SMA SA.

Grâce à des outils dédiés (pilotage du contrôle interne, modélisations internes partielles, reporting, ...) des informations régulières sur les risques sont transmises au directoire et au conseil de surveillance ainsi qu'au comité d'audit et des risques de SMABTP (calculs de SCR et fonds propres disponibles, calculs et rapport ORSA, synthèse de contrôle interne, mise à jour des politiques, ...).

Le directeur des risques et du contrôle de gestion est également membre du comité exécutif, permettant ainsi une prise en compte au plus tôt des sujets liés à la gestion des risques par le niveau le plus élevé de management opérationnel de SMA SA.

Chaque direction métier reste responsable de la déclinaison des politiques de risque sur son périmètre de responsabilité. Depuis 2019, la direction des risques est en charge du processus de suivi de la mise à jour de l'ensemble des politiques.

II.4 PROCESSUS ORSA

Le processus ORSA conduit depuis 2016 sur SMA SA vise à définir dans un premier temps les hypothèses qui permettent de réaliser les projections, à savoir : les prévisions de cash-flow et d'évolution des best estimate (BE) sur la période de projection, la courbe des taux sans risque à appliquer, les hypothèses de rendements financiers et la définition des scénarios de choc à appliquer. Par ailleurs, le processus ORSA mis en œuvre par SMABTP prend en compte les engagements cédés par SMA SA à SMABTP.

Ces hypothèses sont également complétées par la mise à jour de la liste des risques, dits majeurs, pouvant avoir un impact significatif ou nécessitant un suivi spécifique par le dispositif de gestion des risques. Cette liste des risques majeurs fait l'objet d'une revue annuelle par les membres du comité de direction en vue de proposer son éventuelle évolution au comité opérationnel des risques, au directoire et au conseil de surveillance.

Dans un second temps, le résultat des projections obtenues et le rapport explicitant les évolutions attendues sont présentés au comité opérationnel des risques (commun à SMABTP et SMA Vie BTP), au directoire et au conseil de surveillance.

La production des résultats ORSA nécessite la réconciliation de plusieurs sources de données issues des différents contributeurs.

Ainsi, la direction comptabilité groupe (DCG) fournit les états financiers approuvés par l'assemblée générale (comptes annuels) ainsi que le bilan prudentiel et le calcul de SCR validés par la direction générale.

La direction des investissements (DI) propose les scénarios économiques et financiers à retenir et son équipe actuarielle fournit les projections relatives aux placements.

La coordination des différents contributeurs est assurée par la direction des risques, qui réalise les projections des états financiers en vision économique et des besoins de solvabilité à partir des hypothèses validées par le conseil de surveillance, en tenant compte des risques majeurs validés par cette dernière instance.

Grâce à ce processus, les instances sont en mesure d'apprécier la capacité de la société à respecter ses exigences de solvabilité sur l'horizon de projection, y compris en cas de survenance d'événements défavorables dont la nature et l'ampleur sont prédéfinis. Ce processus mis en œuvre au minimum chaque année, fait l'objet d'un rapport validé par le comité opérationnel des risques, le directoire SMA SA puis le conseil de surveillance. Ce rapport est envoyé au superviseur dans les quinze jours qui suivent la validation du conseil de surveillance, conformément à la réglementation.

En complément du processus annuel, un processus ORSA peut également être mis en œuvre en cas de dépassement d'un budget de risque, de baisse significative des éléments éligibles à la couverture du SCR ou de survenance d'un risque considéré comme majeur par la société. Le comité opérationnel des risques valide, à l'image du processus annuel, le rapport détaillé qui est ensuite présenté au directoire et au conseil de surveillance pour décision sur les mesures à adopter.

Conformément aux exigences de la directive Solvabilité 2 sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité, SMA SA détermine un besoin global de solvabilité (BGS) sur la base de son profil de risque spécifique. Compte tenu d'une réassurance des engagements de SMA SA à 99%, le besoin global de solvabilité de SMA SA est assimilé à son SCR.

II.5 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

SMA SA a un dispositif de contrôle interne permanent couvrant l'ensemble de ses activités. Le dispositif s'appuie sur une gouvernance définissant les rôles et responsabilités du conseil de surveillance de SMA SA, du comité d'audit et des risques de SMABTP, du comité opérationnel des risques, du comité de contrôle interne permanent, des fonctions clés et des directions métier.

Ce dispositif permet de s'assurer du suivi et de la maîtrise des risques opérationnels tant par les moyens humains (réseau de contrôleurs internes permanents et conformité) que par les outils informatiques

déployés. Il repose sur une cartographie détaillée des processus, des risques et des contrôles ainsi que sur la déclaration d'incidents.

Chaque direction métier est responsable des risques opérationnels associés aux processus dont elle est propriétaire ainsi que de la mise en place du dispositif de contrôle interne permettant leur maîtrise. Elle désigne un contrôleur interne permanent et conformité (CIPC) chargé de s'assurer de l'application des règles et du respect des procédures opérationnelles. Pour atteindre cet objectif, le CIPC réalise des contrôles dits de « niveau 2 » pour évaluer la qualité des contrôles dits de « niveau 1 » réalisés dans le cadre des procédures métier. Pour réaliser leur mission, les CIPC ont à leur disposition un outil leur permettant :

- de décrire les processus ;
- d'identifier et d'évaluer les risques opérationnels associés à chaque processus ;
- d'identifier et d'évaluer les actions de maîtrise (contrôles de niveau 2) ;
- de déclarer les incidents liés au dysfonctionnement des processus et des procédures, y compris les potentiels cas de fraude détectés ;
- d'assurer le suivi des plans d'action en réponse à des contrôles défailants ou à la survenance d'incidents ;
- d'assurer le suivi des recommandations de l'audit interne.

Chaque année, la cartographie des processus, des risques et des contrôles fait l'objet d'une mise à jour par les directeurs métiers. Sur la base de cette cartographie, le CIPC et directeur métier définissent un plan de contrôle triennal couvrant l'ensemble des processus de leur périmètre. Ce plan de contrôle triennal prévoit la liste des contrôles devant être évalués chaque année par le CIPC. Cette liste est mise à jour annuellement consécutivement à la mise à jour de la cartographie des risques et des contrôles.

La direction des risques établit trimestriellement, via la coordination du contrôle interne permanent, un état d'avancement du plan de contrôle annuel et des incidents déclarés sur les trois derniers mois. Cette synthèse est partagée au sein du comité de coordination du contrôle interne permanent et du comité opérationnel des risques.

Annuellement, la direction des risques réalise une synthèse sur le contrôle interne permanent. Cette synthèse, également partagée au sein du comité de coordination du contrôle interne permanent, du comité opérationnel des risques, du comité d'audit et des risques de SMABTP et du conseil de surveillance de SMA SA, présente l'état des évolutions intervenues sur la cartographie des risques opérationnels entre l'année N-1 et l'année N. Cette synthèse annuelle comporte la liste des risques dont la cotation est élevée en net, le taux de réalisation des plans de contrôle, le niveau d'efficacité des contrôles évalués pendant l'exercice ainsi que les incidents survenus pendant la période.

MISE EN FORME DE LA FONCTION CONFORMITÉ

La fonction conformité contribue à la gestion des risques de SMA SA ; elle s'acquitte de façon objective, loyale et indépendante des tâches qui lui incombent en opérant sous la responsabilité du directoire. La fonction conformité peut communiquer avec tout membre du personnel et accéder sans restriction à toutes les informations pertinentes dont elle a besoin pour exercer ses responsabilités.

La fonction conformité a vocation à :

- conseiller l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de l'entreprise sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives ;
- évaluer l'impact de toute évolution de l'environnement juridique sur les activités de l'entreprise ;
- identifier et évaluer le risque de non-conformité.

Il incombe ainsi à la fonction conformité d'évaluer l'adéquation des mesures adoptées pour prévenir la non-conformité.

Le dispositif de vérification de la conformité est intégré au dispositif de contrôle interne. Le risque de non-conformité étant un sous-ensemble des risques opérationnels. Ce dispositif repose sur le même réseau de contrôleurs internes permanents et conformité ainsi que sur l'utilisation du même outil informatique de suivi.

Chaque direction est responsable de la maintenance de son référentiel de conformité. Ce référentiel permet de faire le lien entre les principales exigences de conformité applicables, l'origine du risque de non-conformité, l'énoncé de la sanction éventuelle, la procédure et les contrôles mis en place pour éviter la survenance du risque.

Ce référentiel a pour objectif de faire le lien entre la veille juridique réalisée par chaque direction sur son périmètre d'intervention et l'évaluation du risque de non-conformité qui en découle. Dans le cadre de l'exercice de la fonction conformité, le pôle conformité du secrétariat général s'assure régulièrement de la mise à jour de ce référentiel ; la direction des risques s'assurant de sa mise en cohérence avec la liste des risques et des contrôles renseignés dans l'outil dédié.

À l'image des principes qui commandent le fonctionnement du dispositif de contrôle interne, chaque direction est responsable de l'identification, de l'évaluation et de la maîtrise de ses risques de non-conformité.

II.6 FONCTION AUDIT INTERNE

La mission de la direction de l'audit interne (DAI) est d'apporter une assurance indépendante et objective, et des services de conseils destinés à apporter de la valeur ajoutée et améliorer les opérations de SMA SA. Elle aide l'organisation à atteindre ses objectifs en apportant une approche systématique et rigoureuse pour évaluer et améliorer l'efficacité des processus de gestion des risques, contrôle et gouvernance.

L'audit interne assiste le management et l'aide à exercer efficacement ses missions en lui apportant des analyses, des appréciations, des recommandations de nature à améliorer sa maîtrise des activités examinées. Elle constitue ainsi une évaluation du niveau de contrôle interne.

La DAI, rattachée au directeur général de SMABTP, est composée d'une équipe de 10 personnes. La directrice de l'audit interne est fonction clé audit interne de SMA SA. Les auditeurs ont des profils, expériences et compétences métiers différents et complémentaires. Ils sont formés à la méthodologie d'audit répondant aux exigences du cadre de référence international d'audit interne par l'IFACI (Institut français de l'audit et du contrôle interne). Un plan de formation annuel permet à chaque auditeur d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires à la bonne réalisation des missions. En cas de nécessité la DAI peut missionner des experts externes.

L'audit interne émet des recommandations fondées sur une approche par les risques qui permet d'exposer les résultats démontrés, les solutions préconisées et les niveaux estimés de risque résiduel. Une recommandation est déclinée en fiches de liaison selon les directions concernées pour obtenir en retour des plans d'actions. Depuis 2019, le ou les points de recommandations éventuellement refusés par une direction audité sont reportés dans la fiche de liaison lui étant destinée et sont repris, ainsi que l'évaluation des risques subsistants, dans le reporting au comité de direction générale et au comité d'audit et des risques de SMABTP. La mise en œuvre des recommandations relève de la responsabilité des directions concernées, sous réserve de validation par la DAI des plans d'actions proposés. Le suivi des plans d'actions relève de chaque directeur qui confie au CIPC de sa direction la mission de s'assurer que les plans d'actions sont mis en œuvre et d'en rendre compte au moins trimestriellement à la DAI.

La directrice de l'audit interne communique au comité d'audit et des risques de SMABTP les indicateurs de suivi de recommandations. L'enjeu du processus de suivi des recommandations, et notamment le suivi de l'état d'avancement, est de s'assurer que les risques identifiés dans le cadre des missions d'audit atteignent un niveau acceptable au regard du niveau cible préalablement fixé. Ainsi, ce dispositif permet de contribuer à l'amélioration du processus de gestion des risques.

Indépendance et objectivité de la fonction audit interne

L'indépendance est la capacité de l'audit interne à assumer sans biais ses responsabilités. L'objectivité est l'attitude qui permet aux auditeurs internes d'accomplir leurs missions sans compromis et sans subordonner leur propre jugement à celui d'autres personnes. Ces deux attendus, essentiels pour mener les missions d'audit, s'appréhendent à trois niveaux pour lesquels les principes retenus sont les suivants :

au niveau de la fonction clé audit interne SMA SA :

- le rattachement direct au directeur général de SMABTP ;
- le reporting direct à la direction générale et au comité d'audit et des risques de SMABTP ;
- l'approbation par le comité d'audit et des risques de SMABTP du programme pluriannuel d'audit ;
- la DAI est affectée exclusivement à la fonction d'audit, toute autre mission confiée fera l'objet d'un examen de compatibilité ;
- la garantie d'un environnement qui encourage les auditeurs à rendre compte sans restriction en cas d'opinions négatives ou de constats critiques ;
- l'application des mêmes principes d'indépendance et d'objectivité y compris pour les audits confiés à des tiers experts ;
- les formations visant à renforcer cette capacité et cette attitude sont intégrées dans le programme de compétences des auditeurs ;

au niveau de la mission d'audit :

- le libre accès aux informations nécessaires ;
- la pleine coopération des entités auditées ;
- la non-interférence de la part des managers ;

au niveau de l'auditeur :

- l'auditeur doit se conformer au code de déontologie de la profession d'auditeur et signaler pour étude toute situation qui pourrait constituer une menace à son indépendance ou à son objectivité ou être porteuse de conflit d'intérêt (pression sociale, liens familiaux, financiers ou amicaux, ...) ;
- il ne peut participer à une mission sur le périmètre de l'entité opérationnelle ou fonctionnelle dont il est issu depuis moins de deux ans ;
- les auditeurs sont affectés aux missions selon les compétences et connaissances requises tout en veillant dans la durée à la rotation des auditeurs et à la prévention des conflits d'intérêts.

II.7 FONCTION ACTUARIELLE

La fonction actuarielle fait partie du processus de gouvernance de SMA SA. Ses missions s'articulent autour des axes suivants :

- coordonner et superviser le calcul des provisions techniques ;
- émettre un avis sur la politique globale de souscription ;
- émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- participer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, notamment en ce qui concerne l'ORSA.

La fonction actuarielle émet un avis indépendant sur les travaux actuariels réalisés par SMA SA et informe le directoire et le conseil de surveillance de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques.

Le directeur actuariat & statistiques IARD est responsable de la fonction clé actuariat.

L'ensemble de ses travaux participe ainsi au renforcement du système de gestion des risques dans la connaissance et dans le pilotage des risques sous-jacent à l'activité. La fonction actuarielle contribue activement à la mise en œuvre du système de gestion des risques, à la fois sur le suivi du profil de risque de SMA SA mais également dans l'identification et l'évaluation des risques émergents.

Sur le plan qualitatif, la fonction actuarielle est partie intégrante dans la rédaction des politiques de valorisation des passifs et de provisionnement mais aussi dans le rapport sur la solvabilité et la situation financière ainsi que dans le rapport régulier au contrôleur.

Sur le plan quantitatif, la contribution porte également sur le calcul du besoin en capital et d'éléments de l'ORSA, l'analyse des pertes et profits et l'analyse du profil de risque.

Enfin, la fonction actuarielle participe aux instances de SMA SA et à l'analyse de la cohérence des forces et faiblesses du pilotage technique de l'entité.

La nature des travaux menés par la fonction actuarielle repose principalement autour de tests de sensibilité aux hypothèses retenues et de travaux d'estimation des indicateurs produits, d'analyses critiques des résultats obtenus et le cas échéant de conduite d'entretiens avec les métiers, mais également dans la définition de l'architecture des applicatifs dédiés à la gestion de la qualité des données et à l'analyse des éventuels incidents.

II.8 SOUS-TRAITANCE

La politique de sous-traitance définit les règles applicables en cas de recours à la sous-traitance ainsi que le périmètre d'application de la politique comme suit :

- SMA SA a confié l'exécution de ses fonctions clés à sa société mère SMABTP ;
- le groupe SMA assure au bénéfice de SMA SA la gestion des ressources humaines et de l'informatique ;
- s'agissant des activités « cœur de métier » de l'assurance et notamment de l'activité courtage, SMA SA fait appel à des sous-traitants externes au groupe SMA ;
- SMA SA veille à ne pas créer de dépendance forte envers un prestataire, notamment lorsque l'activité sous-traitée est considérée comme stratégique ;
- SMA SA veille également à ce que le prestataire envisagé ne soit pas en situation de conflit d'intérêts.

De manière générale, SMA SA assure un suivi des activités sous-traitées et procède à une évaluation des sous-traitants.

Les prestataires de SMA SA ne sont pas autorisés à recourir eux-mêmes à l'externalisation des activités qu'ils se sont vus confier sauf accord préalable de SMA SA.

Toute sous-traitance doit faire l'objet d'un accord écrit incluant de manière obligatoire une liste de clauses traitant notamment des exigences en matière d'auditabilité, de conflits d'intérêts, de plan de continuité et de plan de reprise d'activité. En cas de sous-traitance intra-groupe, les clauses obligatoires pourront figurer dans l'accord conclu en version allégée le cas échéant. Ainsi, chaque contrat de prestations dispose de son propre dispositif de contrôle.

Ces accords de sous-traitance sont standardisés au sein du groupe SMA et permettent d'homogénéiser les relations entre un prestataire et l'ensemble des sociétés du groupe.

II.9 ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION DU SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Les composantes du système de gouvernance présentées ci-dessus ont été conçues pour couvrir les risques, les mutualiser et les gérer tout en assurant le développement des activités de manière pérenne.

Le groupe SMA a toujours veillé à entretenir en interne une culture des risques forte en sensibilisant ses collaborateurs aux respects des règles tant dans la conduite des affaires que dans les comportements. Avec l'entrée en vigueur de Solvabilité 2, des contraintes supplémentaires sont venues s'ajouter à cette exigence initiale.

Chacun des processus décrits constitue une partie d'un dispositif permettant à SMA SA de répondre à ses exigences internes ainsi qu'à ses obligations réglementaires énoncées dans les articles 42 à 49 de la directive Solvabilité 2. Ils ont tous été adaptés aux spécificités de SMA SA, notamment à la nature des risques qui peuvent l'impacter, à sa taille et au dispositif de réassurance auprès de SMABTP.

III. PROFIL DE RISQUE

SMA SA utilise le capital de solvabilité requis (SCR) comme métrique d'évaluation de son profil de risque. Le profil de risque de la société en vigueur est celui calculé dans le cadre de la production des informations chiffrées au 31 décembre de chaque année. Des reporting trimestriels permettent d'apprécier la pertinence de cette évaluation.

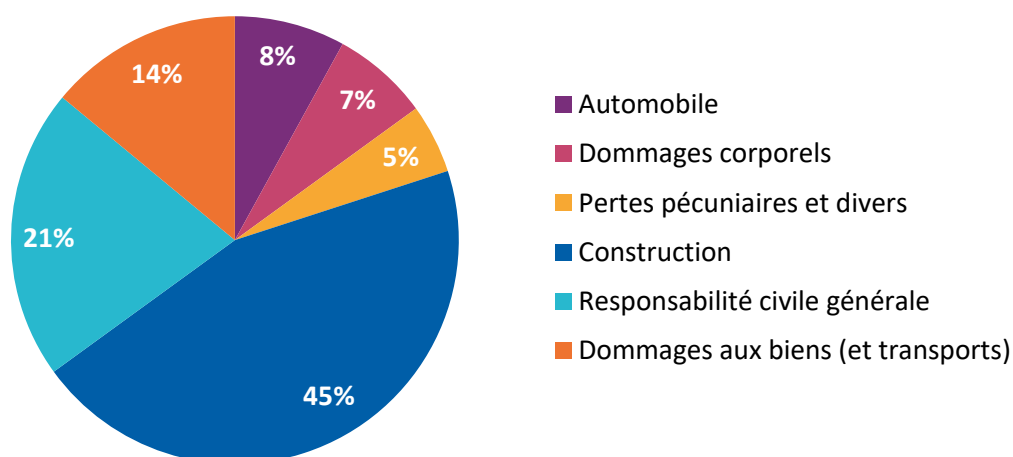
Compte tenu du fait que les engagements pris par SMA SA sont réassurés en majeur à 99% par SMABTP, le profil de risque de SMA SA est essentiellement constitué du risque de marché sur les actifs en représentation des fonds propres, du risque de souscription sur les engagements non cédés en réassurance, du risque de contrepartie sur les créances et du risque opérationnel.

III.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

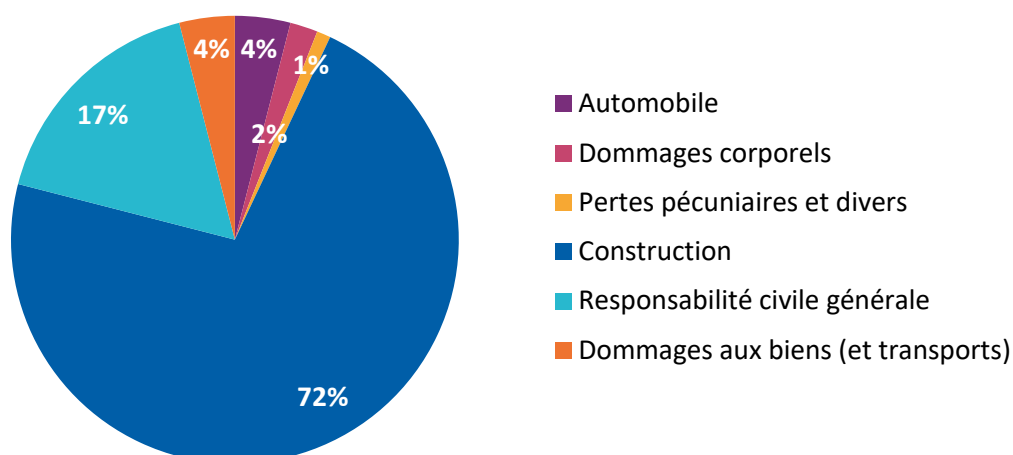
Les risques de souscription de SMA SA concernent les risques liés à l'exercice de son activité d'assureur. Son profil de risque se décline par branche par ordre d'importance :

- le chiffre d'affaires 2019 de « l'assurance construction » (garanties responsabilité civile décennale et dommages ouvrage) représente près de la moitié de l'encaissement de SMA SA et plus des deux tiers en y incluant la responsabilité civile générale ;
- de même, à fin 2019, près des trois quarts des provisions techniques sont portées par ces mêmes garanties, et de l'ordre de 90% des provisions techniques en incluant la responsabilité civile générale. Toutefois l'exposition de SMA SA reste limitée du fait de la réassurance à 99% de ses engagements ;
- les autres activités se répartissent entre les dommages aux biens, les dommages corporels (risques sociaux), l'automobile et les garanties pertes pécuniaires.

*Répartition des cotisations émises brutes par garantie en 2019
(comptes sociaux)*



**Répartition des provisions techniques brutes par garantie au 31 décembre 2019
(comptes sociaux)**



Les risques de tarification, de réserve et de catastrophe sont évalués quantitativement par le SCR de souscription qui s'appuie sur les spécifications techniques de la formule standard. Par ailleurs, du fait de son niveau élevé de cession en réassurance auprès de SMABTP, l'exposition de SMA SA au risque de catastrophe naturelle (CAT) reste négligeable et les risques majeurs de souscription se limitent donc aux risques de tarification et de réserve non Vie.

À fin 2019, les risques majeurs de souscription validés par le conseil de surveillance sont les suivants :

Libellé du risque	Évènement de risque
Risque de tarification	Tarifs insuffisants par rapport au coût réel des garanties et frais de gestion
Risque de réserve	Évolution défavorable de la charge sinistres et provisions techniques insuffisantes

Le profil de risque de souscription de SMA SA est globalement stable entre 2018 et 2019.

III.2 RISQUE DE MARCHÉ

Les choix d'investissement du portefeuille sont faits dans le cadre d'un processus d'investissement structuré et spécifique à SMA SA. Pour la gestion taux, celui-ci repose sur une approche macroéconomique. Pour la gestion crédit, actions, immobilier et non coté, celui-ci se fonde sur un travail d'évaluation des actifs d'investissement. La sélection des supports est basée sur une approche performance/risque visant à maximiser les revenus annuels sous contraintes de risques. Le choix des titres est primordial dans le processus d'investissement de SMA SA.

La sélection des supports d'investissements est fondée sur une approche performance/risque qui consiste à :

- rechercher une optimisation de l'encaissement des revenus annuels constitués par les revenus perçus et les plus-values réalisées ;
- constituer un stock de plus-values latentes destinées à limiter l'impact sur le compte de résultat des aléas de la valorisation boursière ;
- maîtriser le risque de marché et le risque de non adéquation entre l'actif et le passif correspondant qui font l'objet de limites définies en interne.

En matière de produits de taux d'intérêt, la dominante est la recherche de la sécurité. La sélection des émetteurs est réalisée dans l'optique de maîtriser l'exposition globale du portefeuille au risque de crédit sous

le double angle de la qualité de crédit et des capacités de recouvrement en cas de défaut ainsi que l'exposition du portefeuille pour chaque émetteur.

Les actions des sociétés sont achetées dans un objectif d'investissements industriels ; c'est-à-dire qu'ils doivent procurer des revenus et des valorisations régulières. Leurs caractéristiques doivent leur permettre de mieux résister que le marché en phase de baisse généralisée et de le suivre dans de bonnes conditions en phase de hausse.

Les investissements immobiliers sont réalisés dans une optique de pérennité des revenus et de protection et revalorisation à long terme du capital investi, en privilégiant la localisation des biens et la qualité des prestations offertes.

Ce processus de gestion financière constant mis en œuvre et formalisé depuis 2001 se traduit par l'observation de rentabilités financières substantiellement supérieures à celles des benchmarks de référence - notamment pour les actifs les plus volatils du portefeuille de placements que sont les actions - et qui résistent dans les différents contextes de marché.

Cette démarche d'investissement de long terme dans des actifs capables de dégager un niveau de croissance et de rentabilité durables nécessite de respecter des critères de gestion cohérents avec le respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance. Le Groupe SMA a ainsi formalisé une Politique ESG qui traite de la prise en compte dans les politiques d'investissement en titres financiers cotés (actions et produits de taux) et en immobilier des trois principaux piliers de l'analyse extra-financière que sont l'environnement (E), le social / sociétal (S) et la gouvernance (G).

À fin 2019, le conseil de surveillance a validé l'existence de deux risques financiers majeurs pour SMA SA :

Libellé du risque	Evènement de risque
Risque actions	Conséquences d'une évolution défavorable des marchés actions
Risque de crédit	Évolution défavorable du risque de défaut d'un émetteur obligataire

SMA SA porte d'autres risques financiers liés à la politique d'investissement sans que ces derniers constituent à ce jour des risques majeurs. Il s'agit du risque immobilier, du risque de taux, du risque de change et du risque de concentration.

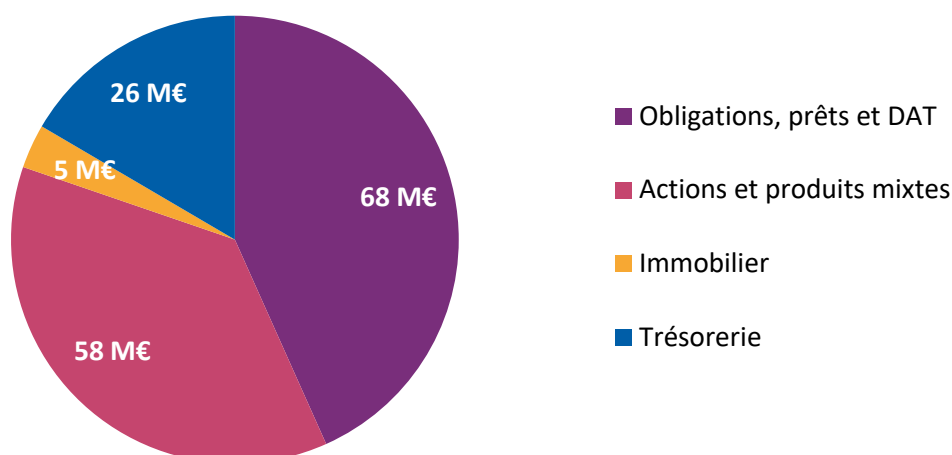
MISE EN ŒUVRE DU PRINCIPE DE LA PERSONNE PRUDENTE SUR LES ACTIFS

Compte tenu de la politique de réassurance de ses engagements, les placements de SMA SA correspondent quasi-exclusivement à l'investissement de ses fonds propres. Ils incluent les différentes classes de risques et catégories d'actifs prévues dans la politique de gestion du risque d'investissement qui encadre les interventions de la gestion en vue de satisfaire notamment au principe de la personne prudente.

La majeure partie des montants investis porte sur des titres financiers, obligations, actions, titres de créances, parts d'OPC, cessibles rapidement, principalement sur des marchés réglementés ou organisés. Des placements immobiliers complètent le portefeuille. Les actifs sont diversifiés. Ils sont libellés en euros.

Les actifs portés au bilan au titre des placements (hors trésorerie d'exploitation) totalisent à fin 2019 130 M€ en valeur de bilan et 158 M€ exprimé en valeur de marché (contre respectivement 119 M€ et 141 M€ à fin 2018). Les plus-values latentes représentent plus de 21 % de la valeur bilan.

Répartition par type de placement au 31 décembre 2019 (en valeur de marché)



La répartition des actifs en valeur de marché est la suivante :

- produits de taux d'intérêt	37 %
- actions et diversifiés	43 %
- immobilier	3 %
- trésorerie	17 %

Les expositions actions s'inscrivent en hausse par rapport à fin 2019 du fait de la valorisation des marchés, contrebalançant le mouvement de 2018.

Répartition des actions et produits mixtes

Les placements en produits actions et diversifiés totalisent 58 M€ en valeur de marché à fin 2019 avec une répartition entre les participations et actions non cotées (27 M€) et les actions et participations cotées détenues en direct (28 M€), le solde correspondant aux OPC mixtes investis en convertibles (2 M€) et aux produits de matières premières (moins de 1 M€).

Répartition des produits de taux d'intérêt et trésorerie

Les placements en produits de taux d'intérêt comptent pour 68 M€ en valeur de marché à fin 2019 qui se répartissent pour 56 M€ en obligations détenues en direct et 12 M€ en dépôts à terme. Les OPC monétaires totalisent 26 M€.

Le portefeuille obligataire détenu en direct (56 M€ exprimé en valeur de marché) est principalement composé de titres à rémunération variable indexée sur des taux monétaires (29 M€), le solde se répartit entre titres à rémunération fixe (23 M€) et titres indexés sur l'inflation (4 M€).

Le portefeuille obligataire en direct est composé à hauteur de 53 M€ en titres notés par les agences de notation en qualité « investissement » (dont 25 M€ en titres d'Etat). Les produits non notés par une agence externe totalisent 3 M€.

MESURE D'ÉVALUATION DES RISQUES DE MARCHÉ

Le risque de marché est mesuré par l'impact négatif sur les résultats futurs qu'aurait la fluctuation des prix de marché et des rendements des actifs sur la capacité de SMA SA à faire face à ses engagements. Il est

décliné par modules et sous modules de risque dont les méthodologies sous-jacentes sont décrites dans la directive Solvabilité 2.

SCR de taux d'intérêt

Il s'agit de mesurer l'impact sur les fonds propres économiques de l'entreprise d'une hausse ou d'une baisse brutale et importante des taux d'intérêts sans risque.

SMA SA investit dans des actifs de taux de type obligataire. Ces actifs permettent notamment d'obtenir des produits financiers à des moments connus à l'avance à partir des coupons qu'ils détachent. Or, une baisse sensible des taux d'intérêts sans risque peut conduire à une baisse de la rémunération de ces actifs et par extension à une baisse du résultat financier de la compagnie. Dans un tel contexte, la valeur dite économique des engagements de passif est plus forte.

SMABTP n'est en revanche pas exposée au risque de hausse des taux d'intérêts (toutes choses étant égales par ailleurs).

SCR actions et participations

Il s'agit de mesurer l'impact sur les fonds propres économiques de l'entreprise d'une baisse brutale des indices actions.

SMA SA est exposée au risque de baisse du marché actions et participations. Elle maîtrise ce risque par la constitution de réserves (notamment les plus-values latentes) aptes à couvrir toute perte éventuelle liée au risque de marché.

SCR immobilier

Il s'agit de mesurer l'impact sur les fonds propres économiques de l'entreprise d'une baisse brutale des indices immobiliers.

SMA SA n'est presque pas exposée à ce risque compte tenu de la faiblesse de sa voilure sur l'immobilier.

SCR de crédit

Ce risque comprend deux composantes : le risque lié à la variation des spreads sur la valeur de marché des actifs de taux et celui du défaut d'émetteurs de dettes.

Une part importante de l'actif de SMA SA est investie dans des obligations, exposant ainsi SMA SA au risque de crédit sur les émetteurs obligataires. Elle maîtrise ce risque par la sélection des émetteurs sur des critères de qualité de crédit et de capacités de recouvrement en cas de défaut ainsi que par la maîtrise de l'exposition du portefeuille pour chaque émetteur.

SCR de change

SMA SA possède une grande majorité de ses actifs libellés en euros. Néanmoins, quelques actifs détenus en portefeuille sont libellés dans des monnaies étrangères. SMA SA possède de ce fait une légère exposition au risque de change.

III.3 RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie correspond au risque qu'une contrepartie d'assurance ou de réassurance, ou qu'une contrepartie financière ne tienne pas ses engagements. Le risque porte particulièrement sur les réassureurs et les produits dérivés. SMA SA ne faisant pas appel aux produits dérivés, elle n'est cependant pas exposée au risque de contrepartie inhérent à ce type de produits financiers.

SMA SA est réassurée pour l'essentiel de son activité à hauteur de 99% par SMABTP. Cependant, ce risque est jugé maîtrisé du fait du nantissement des titres effectué par SMABTP et du niveau élevé de solvabilité de cette dernière.

Le profil de risque de contrepartie est évalué quantitativement par le SCR de contrepartie qui s'appuie sur les spécifications techniques de la formule standard. Il est globalement stable entre 2018 et 2019 et ne constitue pas ce jour un risque majeur pour SMA SA.

III.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Compte tenu de la réassurance en majeur à hauteur de 99% de ses engagements par SMABTP, SMA SA n'est pas exposée au risque de liquidité. Ainsi, la part de trésorerie détenue dans les actifs faisant face aux fonds propres est exclusivement dévolue à profiter des opportunités d'investissements sur les marchés financiers.

III.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

L'évaluation qualitative des risques opérationnels de SMA SA relève en premier lieu de la responsabilité de chaque direction de l'entreprise. La synthèse de ces évaluations, issues d'une part de l'évaluation des risques inhérents (avant prise en compte des actions de maîtrise) et d'autre part de l'évaluation de la qualité des actions de maîtrise, est assurée par la direction des risques en charge de la coordination du contrôle interne permanent.

Pour chaque risque opérationnel identifié, les contrôleurs internes permanents et conformité (CIPC) renseignent dans l'outil du pilotage du contrôle interne les éléments suivants :

- processus impacté ;
- impact principal et autres impacts éventuels ;
- qualification complémentaire ;
- évaluation du risque inhérent résultant de l'évaluation de l'impact potentiel et de la probabilité de survenance ;
- évaluation de qualité du dispositif de maîtrise des risques ;
- évaluation du risque résiduel résultant de l'évaluation du risque inhérent et de l'efficacité des moyens de maîtrise associés ;
- définition du niveau cible du risque résiduel.

Une extraction de la base contenant les informations saisies dans l'outil permet d'avoir une vision exhaustive du niveau de maîtrise des risques opérationnels de SMA SA.

La démarche d'évaluation des risques opérationnels repose sur l'identification des risques liés au déroulement du processus qui altèrent l'atteinte de ses objectifs, avant toute prise en compte du dispositif de maîtrise des risques. Tout risque est recensé même si on estime qu'il est couvert par un dispositif approprié de maîtrise des risques.

L'ensemble des risques identifiés fait l'objet d'une évaluation basée sur l'appréciation de leurs conséquences potentielles et de leur probabilité de survenance selon une échelle commune (fréquence, impact, niveau du risque) sur quatre niveaux.

Les actions de maîtrise sont évaluées par les contrôleurs internes permanents et conformité sur deux aspects sur la base des conclusions de leurs contrôles directs de niveau 2 ou du résultat des questionnaires qu'ils reçoivent des opérationnels :

- la pertinence : évaluation de la capacité de l'action de maîtrise à couvrir les risques ;
- l'application : évaluation de la qualité, la régularité et la permanence de fonctionnement effectif de l'action de maîtrise.

L'évaluation du risque résiduel est appréciée en prenant en compte l'évaluation de l'efficacité de l'ensemble des actions de maîtrise associées à ce risque. Le CIPC de chaque direction métier a donc pour mission de maintenir et d'améliorer le dispositif de contrôle interne et d'évaluer sa performance en matière de couverture des risques opérationnels. Il met à jour, avec le propriétaire du processus, la cartographie des

risques, rédige un rapport annuel à destination du comité opérationnel des risques dans lequel il rend compte des résultats des contrôles de sa direction. L'évaluation des risques résiduels est soumise à la validation du directeur concerné.

Le profil de risque opérationnel est évalué quantitativement par le SCR opérationnel qui s'appuie sur les spécifications techniques de la formule standard. Son évolution suit globalement celle du SCR de souscription il ne constitue pas ce jour un risque majeur pour SMA SA.

III.6 CONCENTRATIONS DE RISQUES IMPORTANTES

SMA SA évalue régulièrement son niveau de concentration sur ses risques liés à ses placements sur les marchés financiers, ses risques liés à ses couvertures de garanties et ses risques liés à ses cessions en réassurance.

Sur les placements, les concentrations de risques les plus importantes (hors entités Groupe) portent sur des émetteurs d'État, ou assimilés avec CADES, CDC et KFW pour un peu plus de 3 % du portefeuille total et l'AFD et État Français pour 2,5 % respectivement.

Les concentrations les plus significatives sur les émetteurs privés portent sur Crédit Agricole pour près de 5 % du portefeuille, sur ESSILOR pour 4 % et BFCM pour un peu plus de 3 %.

Par ailleurs, SMA SA transfère la quasi-totalité de ses risques à SMABTP au travers d'un traité quote-part. Son portefeuille d'assurance n'est donc pas exposé à un quelconque risque de concentration sur ses affaires directes.

SMA SA est par contre potentiellement exposée au risque de défaut de SMABTP qui représente près de 99 % du total des montants des provisions à charge des réassureurs. Le montant du SCR relatif à ce risque est toutefois négligeable du fait du très bon niveau de solvabilité de SMABTP.

III.7 TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DES RISQUES ET PROCÉDURES DE SUIVI

Annuellement, sur proposition de la direction réassurance et conformément aux orientations approuvées par le conseil de surveillance, le directoire de SMA SA définit la politique de réassurance en liaison étroite avec la direction générale de SMABTP.

La politique de réassurance définit les besoins de couverture et les niveaux de rétention en considération de l'exposition des portefeuilles assurés ainsi que de leur sinistralité attendue. Chaque année, une analyse approfondie des besoins est menée sur les polices originales de façon à identifier les éventuels écarts avec les couvertures de réassurance existantes. Sur les risques décennaux, les protections fonctionnent par exercice de souscription et sont toujours adaptées aux valeurs des ouvrages assurés. Concernant les autres risques, les couvertures tiennent compte des montants maximum de garanties accordés ainsi que des scénarii de sinistralités défavorables.

Sur le plan financier, SMA SA n'est pas engagée dans des instruments de couverture de son risque d'investissement et notamment n'intervient pas sur les instruments financiers à terme (IFT) dans le cadre de sa politique de placement.

III.8 MÉTHODES, HYPOTHÈSES, ET RÉSULTATS DES TESTS DE RÉSISTANCE ET ANALYSES DE SENSIBILITÉ POUR LES RISQUES MAJEURS

Dans le cadre du processus ORSA, un certain nombre de stress tests sont appliqués au calcul des fonds propres et du capital de solvabilité requis. Ils permettent de tester la capacité de SMA SA à maintenir des niveaux importants de couverture du capital de solvabilité requis (SCR), y compris en cas de choc.

Compte tenu de la réassurance à 99% en majeure de ses engagements par SMABTP, l'application de scénarios adverses « assurantiels » est sans impact significatif sur le niveau de solvabilité de SMA SA. Dès lors, seule l'application de chocs sur les hypothèses financières est réalisée via des scénarios adverses d'évolution des conditions des marchés financiers (évolution des actions, des taux d'intérêts, de l'immobilier, ...). Un premier jeu de scénarios a été élaboré à partir d'un état des lieux de la situation économique à fin juin 2019 :

- L'hypothèse sous-jacente d'un scénario dégradé dit « taux bas » était l'occurrence d'un choc économique ou financier qui restait maîtrisé par les autorités publiques par un maintien des taux de long terme à des niveaux bas et par des politiques quantitatives supplémentaires.

L'hypothèse sur les taux se combinait avec une baisse de 10% de la performance sur les marchés actions en 2020 suivi d'un rebond de 10% en 2021 et de 5% en 2022 ainsi qu'une baisse de 5% des valeurs de marché du portefeuille immobilier en 2020 suivi d'une hausse de 5% en 2022. Ces hypothèses ont été comparées à celle d'un scénario dans lequel les marchés actions auraient progresser de 4% par an et les valeurs de l'immobilier seraient stables.

- Un scénario dégradé dit de « hausse des taux » combinait un environnement de remontée progressive des taux d'intérêt et – du fait du resserrement de la politique monétaire – une correction des indices actions de 10% en 2020 et de 5% en 2021.

Ce choc sur les actions s'accompagnait également d'un choc de -5% sur la valeur de marché du portefeuille immobilier.

Compte tenu de l'amplification de la baisse des taux observée sur les deuxième et troisième trimestres 2019, SMA SA a également simulé l'impact d'un nouveau jeu d'hypothèses économiques définies en octobre 2019 :

- Un scénario dit « taux très bas », reflétant la dégradation observée sur les taux d'intérêts, le resserrement des spreads de crédit et la hausse des marchés actions.

La baisse de la valeur de marché des actions en environnement de taux bas, voire très bas, génèrerait une diminution de la valeur économique des fonds propres et une baisse du capital de solvabilité requis. Au global, une baisse de l'ordre de choc de -1,25 point de base des taux 10 ans génèrerait à elle seule une baisse du ratio de couverture du SCR entre 20 et 30 points de base. Combiné avec un recul des marchés actions et immobilier, le ratio de couverture enregistrerait une baisse maximale de 40 points mais resterait néanmoins nettement supérieur à la tolérance au risque.

La baisse de la valeur de marché des actions et immobilier en environnement de remontée des taux (choc de l'ordre de choc de +1,25 point de base des taux 10 ans) se traduirait au global par un léger recul de 8 points de base en moyenne du ratio de couverture du SCR à compter de 2021.

IV. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

IV.1 ACTIFS

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES DONNÉES D'ACTIFS DE SMA SA AU 31/12/2019

Actif	Données Sociales (en M€)	Valeur S2 (en M€)	Différence (en %)
Actifs incorporels	1,1	-	-100%
Placements	130,5	158,3	+21%
Actions	11,4	23,3	+109%
Obligations	55,0	56,1	+2%
Fonds d'investissement	29,8	30,3	0%
Participations	21,9	36,2	+64%
Dépôts	12,4	12,4	0%
Provisions techniques cédées	2 779,8	1 904,8	-31%
Trésorerie	15,9	15,9	0%
Créances et autres	173,8	173,8	0%
Total	3 101,1	2 252,8	-27%

Le principe général est de valoriser les actifs au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes.

Placements

Actions, obligations, fonds d'investissement (109,7 M€)

La valorisation des valeurs mobilières se base sur leur cours de cotation, dès lors que ces derniers sont disponibles et représentent des transactions régulières sur un marché actif, c'est-à-dire un marché qui se déroule dans des conditions de concurrence normale.

Lorsque le cours d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, la valeur économique est déterminée sur la base des valeurs fournies sur demande auprès de contreparties ou d'intermédiaires de marché.

Participations (36,2 M€)

Est considérée comme une participation une entreprise dans laquelle SMA SA détient, directement ou par le biais d'un lien de contrôle, au moins 20 % des droits de vote ou du capital.

Les participations sont également soumises au principe général d'une valorisation économique. Les participations dans les compagnies d'assurances font l'objet d'une évaluation selon la méthode de l'actif net réévalué Solvabilité 2.

Dépôts (12,4 M€)

La valorisation des dépôts (comptes à vue, comptes à terme et comptes courants long terme) se base sur la valeur nette comptable majorée des intérêts courus.

Autres postes de l'actif

Actifs incorporels et frais d'acquisition reportés (0 M€)

Ces postes sont valorisés à zéro dans le bilan économique établi selon les normes Solvabilité 2.

Provisions techniques cédées (1 904,8 M€)

Voir Passif - Provisions techniques.

Trésorerie, créances et autres (189,7 M€)

Les actifs de bas de bilan sont évalués au coût historique diminué de l'amortissement cumulé ou de toute réduction pour dépréciation dans le cas où il y a des indications objectives de pertes de valeur suite à un ou plusieurs événements ayant une incidence sur les flux futurs estimés.

Dans la grande majorité des cas, la valeur retenue pour ces postes de bas de bilan est ainsi identique à celle utilisée pour les comptes sociaux.

PRINCIPALES DIFFÉRENCES ENTRE LES VALORISATIONS À DES FINS DE SOLVABILITÉ ET LES ÉTATS FINANCIERS

Les différences entre les données Solvabilité 2 et les données sociales concernent essentiellement les placements et sont constituées par les plus-values latentes des actifs sous-jacents.

Les données Solvabilité 2 sont comptabilisées en valeur économique intérêts courus inclus tandis que les données sociales correspondent au coût d'acquisition en valeur historique intérêts courus exclus et déduction faite des éventuels amortissements et provisions pour dépréciation.

IV.2 PROVISIONS TECHNIQUES

À fin 2019, le total des provisions techniques brutes s'élevait à 1 935 M€. Le passage à une vision nette de réassurance diminue de 98,5% ce total pour atteindre 30 M€. En effet, les principaux risques sont réassurés à 99 % par SMABTP à l'exception des garanties catastrophes naturelles (CATNAT), du terrorisme (GAREAT) et de la navigation de plaisance qui ont leur propre schéma de réassurance. Le total des provisions techniques brutes de réassurance est composé à moins de 1% de la marge de risque, soit 8,5 M€ et à plus de 99% des best estimate (BE). Aucun changement important des hypothèses de calcul des provisions techniques en normes S2 n'est intervenu en 2019 par rapport à l'exercice 2018.

Pour le calcul du best estimate (BE), les engagements sont segmentés en groupes de risques homogènes et, au minimum, par ligne d'activité pour refléter la nature de l'engagement pris. Le périmètre « assurances de personnes » qui couvre principalement les garanties pertes de revenus, pertes pécuniaires licenciement, décès et invalidité accidentels constitue un segment minoritaire au sein de SMA SA. Aucun changement n'est observé sur ce périmètre.

Les projections sont réalisées sur des données brutes de réassurance et nettes de recours. Le passage d'un BE brut de réassurance à un BE net de réassurance est réalisé dans un second temps.

Le calcul de l'escompte de l'ensemble des BE modélisés est réalisé à l'aide de la courbe des taux EIOPA sans recours à l'ajustement pour volatilité.

Best Estimate bruts (M€)	2019
Responsabilité civile générale	1 265
Automobile (dont assistance)	96
Incendie et autres dommages aux biens	485
Pertes Pécuniaires et divers	14
Santé	11
Pertes de revenus	25
Acceptations non proportionnelles	–
Total non Vie	1 895
Total Vie	31
Total	1 926

La ligne d'activité « responsabilité civile générale », constituait à elle seule 66 % du montant total des BE à fin 2019, la branche « incendie et autres dommages aux biens » 25%.

Les best estimate bruts de réassurance ont augmenté de 160 M€ (+9 %) par rapport à fin 2018. Cette hausse s'explique principalement par la baisse des taux d'intérêt qui diminue l'effet d'escompte des provisions, par l'accroissement des risques en portefeuille et par une dégradation de la sinistralité attritionnelle sur les garanties responsabilité civile décennales et dans une moindre mesure par une hausse de la sinistralité de graves des contrats automobile et dommages aux biens.

NIVEAU D'INCERTITUDE LIÉ À LA VALEUR DES PROVISIONS TECHNIQUES

Un test de sensibilité est réalisé pour estimer à horizon d'un an le niveau de suffisance des provisions techniques en comparant sur le périmètre des risques projetés (représentant 90% des provisions techniques), les montants obtenus avec les éléments comptabilisés.

MONTANTS RECOUVRABLES AU TITRE DE LA RÉASSURANCE

Le montant des provisions techniques cédées, recouvrables au titre de la réassurance, est de 1 905 M€ selon des normes de valorisation à des fins de solvabilité. Elles correspondent pour la majeure partie à la cession en quote part à 99% à SMABTP.

PRINCIPALES DIFFÉRENCES ENTRE LES VALORISATIONS À DES FINS DE SOLVABILITÉ ET LES ÉTATS FINANCIERS

L'écart entre les provisions techniques valorisées à des fins de solvabilité et celles valorisées dans les comptes sociaux s'explique principalement par la conjugaison des facteurs suivants :

- actualisation des provisions techniques ;
- utilisation de la meilleure estimation des flux futurs, y compris frais de gestion des sinistres, à laquelle s'ajoute la marge de risque, au lieu d'une estimation suffisante globale ;
- transformation de la provision d'égalisation en réserve ;
- les créances sur les réassureurs sont également évalués à la meilleure estimation, tant en termes de risque d'assurance que de risque de défaut du réassureur.

IV.3 AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

VALORISATION DES AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS DU BILAN DE SMA SA AU 31/12/2019

Autres actifs	Valeur S2 (en M€)
Créances nées d'opérations d'assurance	157,7
Créances nées d'opérations de réassurance	10,5
Autres créances (hors assurance)	5,5
Total	173,8

Autres passifs	Valeur S2 (en M€)
Provisions autres que les provisions techniques	5,2
Provision pour retraite et autres avantages	0,3
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	6,5
Impôts différés passifs	5,4
Dettes envers les établissements de crédit	0,0
Dettes nées d'opérations d'assurance	47,9
Dettes nées d'opérations de réassurance	107,5
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	9,8
Total	182,4

Les principaux postes d'actif se composent notamment des créances nées d'opérations d'assurance – dont les primes acquises non émises (PANE) pour 77 M€ et les primes à recevoir pour 68 M€ – et des créances sur les réassureurs pour 11 M€.

Les principaux postes de passif se composent des dettes nées d'opération d'assurance – dont les primes reçues d'avance pour 21 M€ et les commissions sur PANE pour 6 M€ – et des dettes envers les réassureurs pour 108 M€. Les impôts différés présentent un solde net passif de 5,4 M€ correspondant aux différences temporaires entre la base fiscale de la société et sa valorisation à des fins de solvabilité.

PRINCIPALES DIFFÉRENCES ENTRE LES VALORISATIONS À DES FINS DE SOLVABILITÉ ET LES ÉTATS FINANCIERS

Les actifs incorporels deviennent des non-valeurs en référentiel S2. Les valorisations en normes statutaires des créances, provisions autres que les provisions techniques, dettes pour dépôt d'espèce des réassureurs, dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance et autres dettes sont reprises à l'identique en référentiel S2. L'horizon d'encaissement des créances ou de décaissement des dettes étant court, il n'est pas utile de procéder à des calculs d'escompte. De plus, les créances douteuses sont déjà provisionnées dans les comptes sociaux et ne nécessitent pas de provisions supplémentaires en normes S2.

Les autres actifs correspondent à des charges constatées d'avance, qui sont passées en non-valeurs en référentiel S2.

Les engagements de retraite sont constatés en hors bilan en normes statutaires. En référentiel S2, ces engagements sont réintégrés au bilan économique.

V. GESTION DU CAPITAL

V.1 FONDS PROPRES

SMA SA dispose d'une politique de gestion des fonds propres qui vise à définir les principes devant lui permettre de disposer d'une solidité financière suffisante dans le cadre de tolérance fixé par la politique générale des risques.

La politique de gestion des fonds propres de SMA SA consiste à privilégier un renforcement des fonds propres à partir des bénéfices générés. Les résultats nets sont ainsi affectés en priorité aux fonds propres de manière à préserver le niveau de couverture du SCR en tenant compte du développement de l'activité. En complément de cet objectif prioritaire, l'excédent éventuel du résultat net fait l'objet, sur proposition du conseil de surveillance, soit d'une dotation supplémentaire aux fonds propres, soit d'une distribution de dividendes, en fonction des perspectives de développement établies sur la base d'un plan d'activité prévisionnel, des perspectives de rentabilité économique, des perspectives prudentes de rendement des produits financiers et de la présence ou non d'événements exceptionnels.

Au 31 décembre 2019, les fonds propres économiques avant versement de dividendes s'élevaient à 135,5 M€ (contre 133,9 M€ au 31 décembre 2018) dont 31,2 M€ de réserve de réconciliation (contre 29,7 M€ au 31 décembre 2018). Au net de la réassurance, et compte tenu des autres éléments du bilan économique, la hausse des provisions n'a que peu d'effet sur les fonds propres.

Les fonds propres de SMA SA éligibles à la couverture du capital de solvabilité requis (SCR) et du capital minimum requis (MCR) sont constitués des fonds propres de base de niveau 1, déduction faite du dividende qui sera versé au titre de l'exercice passé.

Fonds propres économiques SMA SA (M€)	2019	2018
Fonds propres économiques de base	135,5	133,9
Distribution du dividende N+1	-0,7	-1,0
Éléments éligibles à la couverture du SCR et du MCR	134,8	132,9

PRINCIPALES DIFFÉRENCES ENTRE LES VALORISATIONS À DES FINS DE SOLVABILITÉ ET LES ÉTATS FINANCIERS

Les principales différences entre les fonds propres économiques en visions S2 et les fonds propres sociaux calculées selon les normes comptables françaises sont relatives par ordre d'importance :

- à la valorisation des placements en valeur de marché (incorporation des plus-values latentes) ;
- à la valorisation des provisions techniques à la meilleure estimation actualisée des flux futurs (BE : best estimate), à laquelle s'ajoute la marge de risque ;
- et à l'impôt différé de passif généré par le décalage entre la valeur économique et la valeur fiscale du bilan.

Les retraitements des autres actifs / passifs sont relatifs aux actifs incorporels, aux provisions de retraites des salariés (dont indemnités de fin de carrière) et aux charges constatées d'avance.

Au 31 décembre 2019, la réconciliation des fonds propres exprimés en norme sociale avec ceux exprimés en norme Solvabilité 2 était la suivante :

Réserve de réconciliation (M€)	2019
Fonds propres sociaux	104,3
Incorporation des plus-values latentes	27,8
Écart d'évaluation des provisions techniques nettes de réassurance	10,2
Écart d'évaluation des autres actifs / passifs	-1,4
Impôts différés	-5,4
Fonds propres économiques	135,5

À noter que les impôts différés ont été calculés en considérant un taux unique de 32,02%, égal au taux en vigueur à un an défini à ce jour.

V.2 CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

Le capital de solvabilité requis (SCR) de SMA SA au 31 décembre 2019 s'élevait à 34,4 M€ contre 26,1 M€ au 31 décembre 2018. La hausse du SCR entre 2018 et 2019 s'explique essentiellement par la hausse du SCR de marché du fait de la hausse des marchés actions, la hausse du SCR de souscription non Vie liée à la hausse des best estimate et par la baisse de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés.

Capital de solvabilité requis (M€)	2019	2018
SCR Marché	17,8	14,7
SCR Contrepartie	0,8	1,1
SCR Souscription non Vie	20,3	17,3
SCR Souscription Santé	0,6	0,6
SCR Souscription Vie	—	—
effet diversification	-8,9	-7,7
SCR de base	30,7	26,0
SCR Opérationnel	9,2	7,8
ajustement pour impôts différés	-5,4	-7,7
SCR	34,4	26,1

La répartition du SCR par module de risque au 31 décembre 2019 met en évidence une répartition relativement équilibrée du SCR marché et du SCR de souscription non Vie dans le profil de risque de la compagnie - pesant respectivement pour 45 % et 51% dans le SCR brut de base avant comptabilisation des effets réducteurs de risque de la diversification. Cette répartition est stable par rapport à 2018. Le SCR global est très faible du fait de la cession à 99% des engagements de SMA SA en majeur auprès de SMABTP, qui en tant que réassureur solide permet à SMA SA de bénéficier d'un SCR de contrepartie faible.

L'ajustement pour impôts différés est défini comme la variation de la valeur des impôts différés qui résulteraient d'une perte instantanée d'un montant égal au SCR avant ajustement, ou capacité d'absorption des pertes par les impôts différés, plafonnés à 32,02%. Au 31 décembre 2019, au même titre qu'au 31 décembre 2018, cette capacité d'absorption était ainsi limitée au solde d'impôts différés passif du bilan économique.

Le capital minimum requis (MCR) de SMA SA est fixé par le plancher défini par 25% du SCR. Il s'élevait à 8,6 M€ au 31 décembre 2019 contre 6,5 M€ au 31 décembre 2018.

La formule linéaire de calcul du MCR s'appuie, conformément aux spécifications techniques de la formule standard, sur les best estimate au 31 décembre et les primes émises des 12 derniers mois nets de réassurance par ligne d'activité.

VI. ANNEXES

S.02.01.02 – Bilan (Actif et Passif)

S.05.01.02 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (Vie et Non Vie)

S.12.01.02 – Provisions techniques Vie et santé similaire aux techniques Vie

S.17.01.02 – Provisions techniques non Vie

S.19.01.21 – Sinistres payés bruts (non cumulés) par année « d'accident »

**S.19.01.21 – Meilleure estimation des provisions pour sinistres brutes non actualisées par année
« d'accident »**

S.23.01 – Fonds Propres

S.25.02 – Capital de solvabilité requis (SCR Formule standard)

S.28.01.01 – Minimum de capital requis (MCR)

S.02.01.02 – BILAN - ACTIF

Actifs	Valeur Solvabilité 2
Immobilisations incorporelles	
Actifs d'impôts différés	
Excédent du régime de retraite	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	361,12
Investissements (hors actifs en représentation de contrats en UC et indexés)	158 300 641,09
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	36 190 177,11
Actions	23 315 772,54
Actions cotées	23 312 323,74
Actions non cotées	3 448,80
Obligations	56 095 357,19
Obligations d'État	21 309 794,26
Obligations d'entreprise	34 785 562,93
Titres structurés	
Titres garantis	
Organismes de placement collectif	30 336 416,98
Produits dérivés	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	12 362 917,27
Autres investissements	0,00
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	
Prêts et prêts hypothécaires	
Avances sur police	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	
Autres prêts et prêts hypothécaires	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	1 904 768 844,08
Non-vie et santé similaire à la non-vie	1 874 066 458,86
Non-vie hors santé	1 839 078 667,80
Santé similaire à la non-vie	34 987 791,06
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	30 702 385,22
Santé similaire à la vie	19 891 318,01
Vie hors santé, UC et indexés	10 811 067,21
Vie UC et indexés	
Dépôts auprès des cédantes	664,89
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	157 749 519,11
Créances nées d'opérations de réassurance	10 542 480,11
Autres créances (hors assurance)	5 520 794,12
Actions propres auto-détenues (directement)	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 906 994,39
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	
Total de l'actif	2 252 790 298,91

S.02.01.02 – BILAN - PASSIF

Passifs	Valeur Solvabilité 2
Provisions techniques non-vie	1 903 730 236,60
Provisions techniques non-vie (hors santé)	1 868 275 583,17
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	1 859 943 351,35
Marge de risque	8 332 231,82
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	35 454 653,43
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	35 341 203,07
Marge de risque	113 450,36
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	31 093 593,21
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	20 166 620,69
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	20 092 240,42
Marge de risque	74 380,27
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	10 926 972,52
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	10 920 269,91
Marge de risque	6 702,61
Provisions techniques UC et indexés	
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	
Marge de risque	
Autres provisions techniques	
Passifs éventuels	
Provisions autres que les provisions techniques	5 241 137,24
Provisions pour retraite	251 023,28
Dépôts des réassureurs	6 456 734,42
Passifs d'impôts différés	5 402 750,09
Produits dérivés	
Dettes envers des établissements de crédit	5 417,10
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	47 858 640,06
Dettes nées d'opérations de réassurance	107 455 498,35
Autres dettes (hors assurance)	9 753 160,31
Passifs subordonnés	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	
Total du passif	2 117 248 190,66
Excédent d'actif sur passif	135 542 108,25

S.05.01.02 – PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ (NON VIE)

[illegible]

S.05.01.02 – PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ (VIE)

	Engagements d'assurance Vie			Engagements de réassurance Vie		Total
	Assurance maladie	Rentes découlant des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance santé	Autres rentes découlant des contrats d'assurance non-vie	Réassurance maladie	Autre réassurance Vie	
Primes émises						
Brut	284 330,85	3 568 798,93				3 853 129,78
Part des réassureurs	281 487,47	3 533 110,94				3 814 598,41
Net	2 843,38	35 687,99				38 531,37
Primes acquises						
Brut	284 330,85	3 568 798,93				3 853 129,78
Part des réassureurs	281 487,47	3 533 110,94				3 814 598,41
Net	2 843,38	35 687,99				38 531,37
Charge des sinistres						
Brut	10 079,71	2 113 882,99	529 666,48			2 653 629,18
Part des réassureurs	9 978,91	2 092 744,18	180 217,52			2 282 940,61
Net	100,80	21 138,81	349 448,96			370 688,57
Variation des autres provisions techniques						
Brut	250 110,90	261 512,00	-196 762,00			314 860,90
Part des réassureurs	247 609,97	369 782,33	-183 294,59			434 097,71
Net	2 500,93	-108 270,33	-13 467,41			-119 236,81
Dépenses engagées	-19 128,41	-470 211,39	0,00			-489 339,80
Autres dépenses						
Total des dépenses						0,00

S.12.01.02 – PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ SIMILAIRE AUX TECHNIQUES VIE

	Vie hors Santé			Assurance Santé (similaire à la Vie)			
	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie	Réassurance acceptée	Total	Total assurance directe	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie	Réassurance acceptée	Total
Provisions techniques calculées comme un tout							
Provisions techniques calculées comme un tout							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie							
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute	10 920 269,91		10 920 269,91		20 092 240,42		20 092 240,42
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	10 811 067,21		10 811 067,21		19 891 318,01		19 891 318,01
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	109 202,70		109 202,70		200 922,41		200 922,41
Marge de risque	6 702,61		6 702,61		74 380,27		74 380,27
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout							
Meilleure estimation							
Marge de risque							
Provisions techniques brutes - Total	10 261 977,40		10 261 977,40		19 742 073,82		19 742 073,82

S.17.01.02 – PROVISIONS TECHNIQUES NON VIE

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée										Réassurance non proportionnelle acceptée			Total engagements en non-Vie
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
Provisions techniques calculées comme un tout														
Provisions techniques calculées comme un tout														
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite														
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque														
Meilleure estimation - Provisions pour primes														
Meilleure estimation brute	-832 147,03	-990 889,12				4 951 540,42								3 128 504,27
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	-823 825,56	-980 980,23				3 920 706,51								2 115 900,72
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	-8 321,47	-9 908,89				1 030 833,91								1 012 603,55
Meilleure estimation - Provisions pour sinistres														
Meilleure estimation brute	11 558 506,76	25 605 732,46	79 220 828,70	17 241 005,20	239 029,19	479 912 755,86	1 264 713 094,00		65 621,34	13 599 476,64				1 892 156 050,15
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	11 442 921,70	25 349 675,15	78 280 852,40	17 062 604,61	236 252,18	474 357 371,51	1 251 693 498,00		64 406,55	13 462 976,04				1 871 950 558,14
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	115 585,06	256 057,31	939 976,30	178 400,59	2 777,01	5 555 384,35	13 019 596,00		1 214,79	136 500,60				20 205 492,01
Meilleure estimation brute	10 726 359,73	24 614 843,34	79 220 828,70	17 241 005,20	239 029,19	484 864 296,28	1 264 713 094,00		65 621,34	13 599 476,64				1 895 284 554,42
Meilleure estimation nette	107 263,59	246 148,42	939 976,30	178 400,59	2 777,01	6 586 218,26	13 019 596,00		1 214,79	136 500,60				21 218 095,56
Marge de risque	34 433,16	79 017,20	319 126,27	233 060,20	42 740,62	1 956 931,19	5 433 138,15		13 898,60	333 336,79				8 445 682,18
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques														
Provisions techniques calculées comme un tout														
Meilleure estimation														
Marge de risque														
Provisions techniques brutes – Total	10 760 792,89	24 693 860,54	79 539 954,97	17 474 065,40	281 769,81	486 821 227,47	1 270 146 232,15		79 519,94	13 932 813,43				1 903 730 236,60
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	10 619 096,14	24 368 694,92	78 280 852,40	17 062 604,61	236 252,18	478 278 078,02	1 251 693 498,00		64 406,55	13 462 976,04				1 874 066 458,86
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	141 696,75	325 165,62	1 259 102,57	411 460,79	45 517,63	8 543 149,45	18 452 734,15		15 113,39	469 837,39				29 663 777,74

S.19.01.21 – SINISTRES PAYÉS BRUTS (NON CUMULÉS) PAR ANNÉE « D'ACCIDENT »

Année de Développement

Années	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	Pour l'année en cours	Somme des années
Précédentes											7 703 908,02	7 703 908,02	7 703 908,02
2010	13 074 275,43	26 642 099,37	20 659 178,00	10 977 380,64	3 930 647,80	5 557 121,91	7 573 924,36	4 830 145,38	7 390 417,52	2 839 189,80		2 839 189,80	103 474 380,21
2011	15 260 931,22	42 889 991,00	13 893 495,83	10 032 710,75	8 534 475,85	11 041 195,59	12 871 846,57	3 636 121,18	6 370 929,31			6 370 929,31	124 531 697,30
2012	26 978 016,86	40 466 137,51	18 006 172,79	10 175 187,84	8 819 916,38	17 814 587,00	5 697 293,52	3 696 369,97				3 696 369,97	131 653 681,87
2013	41 927 966,90	56 321 014,54	23 214 419,56	30 633 293,72	18 007 332,72	5 634 597,91	6 616 313,94					6 616 313,94	182 354 939,29
2014	41 527 891,62	61 295 852,36	24 417 372,04	15 695 840,53	6 105 814,69	2 728 695,33	6 616 313,94					2 728 695,33	151 771 466,57
2015	37 911 390,65	53 907 296,68	19 445 403,59	10 058 028,71	9 860 710,48							9 860 710,48	131 182 830,11
2016	38 754 848,38	52 810 639,71	17 917 827,17	19 784 845,07								19 784 845,07	129 268 160,33
2017	35 064 762,14	47 284 442,48	22 281 279,80									22 281 279,80	104 630 484,42
2018	36 526 219,82	116 219 255,82										116 219 255,82	152 745 475,64
2019	38 162 411,72											38 162 411,72	38 162 411,72
Total												236 263 909,26	1 257 479 435,48

S.19.01.21 – MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS POUR SINISTRES BRUTES NON ACTUALISÉES PAR ANNÉE « D'ACCIDENT »

Année de Développement

[illegible]

S.23.01.01 (01), (02), (03) & (04) – FONDS PROPRES DE BASE

Fonds propres de base	Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres de base avant déductions pour participations dans d'autres secteurs financiers (article 68 du règlement délégué 2015/35)					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	12 000 000,00	12 000 000,00			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel					
Comptes mutualistes subordonnés					
Fonds excédentaires					
Actions de préférence					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence					
Réserve de réconciliation					
Passifs subordonnés	122 842 108,25	122 842 108,25			
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers					
Total fonds propres de base après déductions	134 842 108,25	134 842 108,25			

S.23.01.01 (05) – FONDS PROPRES AUXILIAIRES

Fonds propres auxiliaires	Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, point 2, de la directive					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, point 2, de la directive					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, point 3 de la directive					
Autres fonds propres auxiliaires					
Total fonds propres auxiliaires					

S.23.01.01 (06) & (07) – FONDS PROPRES ÉLIGIBLES ET DISPONIBLES

	Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	134 842 108,25	134 842 108,25			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	134 842 108,25	134 842 108,25			
Capital de solvabilité requis	34 442 765,59				
Minimum de capital requis	8 610 691,40				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	3,91				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	15,66				
Excédent d'actif sur passif	135 542 108,25				
Actions propres (détenues directement et indirectement)					
Dividendes, distributions et charges prévisibles	700 000,00				
Autres éléments de fonds propres de base	12 000 000,00				
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés					
Réserve de réconciliation	122 842 108,25				
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie					
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie					
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures					

S.25.01.21 – CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS (FORMULE STANDARD)

Calcul du capital de solvabilité requis	Capital de solvabilité requis net
Risque de marché	17 797 424,89
Risque de défaut de la contrepartie	821 401,85
Risque de souscription en vie	18 246,16
Risque de souscription en santé	622 946,36
Risque de souscription en non-vie	20 279 457,25
Diversification	-8 888 690,46
Risque lié aux immobilisations incorporelles	0,00
Capital de solvabilité requis de base	30 650 786,06
Risque opérationnel	9 195 235,82
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	-5 403 256,29
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	34 442 765,59
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	
Capital de solvabilité requis	34 442 765,59
Autres informations sur le SCR	
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	

S.28.01.01 – MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR)

	Composants de MCR	Meilleure estimation et provisions techniques calculées comme un tout, nettes	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-Vie			
Résultat MCR_{NL}	2 856 631,48		
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle		107 263,60	248 015,23
Assurance de protection du revenu et réassurance proportionnelle		246 148,43	104 811,60
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle		939 976,34	205 324,54
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle		178 400,56	201 798,17
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle		2 777,01	25 383,61
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle		6 586 218,33	3 977 520,57
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle		13 019 596,74	2 730 644,29
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle		1 214,79	19 102,29
Assurance assistance et réassurance proportionnelle			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle		136 500,60	199 075,76
Réassurance santé non proportionnelle			
Réassurance accidents non proportionnelle			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle			
Réassurance dommages non proportionnelle			
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance Vie			
Résultat MCR_L	6 512,63		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties			
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures			
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en UC			
Autres engagements de (ré)assurance vie et santé		310 125,10	
Montant total du capital sous risque pour les engagements de (ré)assurance vie			
Calcul du MCR global			
MCR linéaire	2 863 144,11		
Capital de solvabilité requis	34 442 765,59		
Plafond du MCR	15 499 244,51		
Plancher du MCR	8 610 691,40		
MCR combiné	8 610 691,40		
Seuil plancher absolu du MCR	3 700 000,00		
Minimum de capital requis	8 610 691,40		



SMA SA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Entreprise régie par le Code des assurances au capital de 12 000 000 euros
RCS PARIS 332 789 296
8, rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.groupe-sma.fr

